

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

INFRASTRUCTURE

03

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

02

EDUCATION

02

SOCIAL

02

TRANSPORT

01

ADMINISTRATION

24

TELECOMMUNICATION

02

ENERGIE

01

NON DEFINIS

02

N° 2915

16 Octobre 2023

16 October 2023

05:00 PM/17H:00

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	N/A Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CFC/CIPM/2023 DU 25 JUILLET 2023 POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX (02) COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEURS SUPPLEANTS AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

2	Reference	09521/23/DG/DAG/S-DAMP/SMP/AD Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°09521/23/DG/DAG/S-DAMP/SMP/AD DU 06/10/2023 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE RECEVABILITE DES SOUMISSIONS SE RAPPORTANT A L'APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET N°001/23/AMI/SDCC/DG/DI DU 25/09/2023 EN VUE DE L'ACQUISITION ET DE LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGICIEL DE GESTION INTEGREE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LA DATE DE RECEVABILITÉ DES SOUMISSIONS RELATIVES SE RAPPORTANT À L'APPEL À LA MANIFESTATION D'INTERET N°À L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°001/23/AMI/SDCC/DG/DI DU 25/09/2023 EN VUE DE L'ACQUISITION ET DE LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE, PRÉVUE LE 12 OCTOBRE 2023 EST À NOUVEAU REPORTÉE AU 26 OCTOBRE 2023 LE RESTE SANS CHANGEMENT
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

3	Reference	000408/D/MINAT/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°000408/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023. PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE DU SOUS-PRÉFET DE GUIDER.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

4	Reference	05/D/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°05/D/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

5	Reference	10 /AD/C-AYOS/2023 DU 11/10/2023. Lire
	Titre/objet	ADDITIF 1 N° 10 /AD/C-AYOS/2023 DU 11/10/2023. RELATIF À LA L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°26/AONO/C-AYOS/CIPM/2023 DU 19 SEPTEMBRE 2023 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DÉFINITIF SUR LA RIVIÈRE ASSO'O, AU NIVEAU DU PK 1+200 DE LA ROUTE BENG'O - ATONG - MELANE, DANS LA COMMUNE D'AYOS, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU.FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'AYOS, EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference [B200/A/ARSEL/DG/SIGAMP](#) [Lire](#)

Titre/objet LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARSEL, MAÎTRE D'OUVRAGE, INFORME LES SOUMISSIONNAIRES DES NOUVELLES MODIFICATIONS INTÉGRÉES DANS LES DEMANDES DE COTATION DE L'EXERCICE 2023 CI-DESSOUS.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

7

Reference [N°003](#) [Lire](#)

Titre/objet PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) COMMUNIQUE N°003 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATIONS N°006/DC/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2023 DU 17 JUILLET 2023 RELATIVE A LA SELECTION D'UN CABINET EN CHARGE DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER, DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE, ET DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP), DES EXERCICES 2022 ET 2023 Y COMPRIS LES OPERATIONS DE CLOTURE, SUR FINANCEMENT FED.PAYS/NOM DU PROJET : CAMEROUN/PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP). FINANCEMENT : FED

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

8

Reference [00130/E/2/C/MINHDU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/09-2023](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 00130/E/2/C/MINHDU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/09-2023 DU 12 OCTOBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP) N° 00018/E/2/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/01-2023 DU 01/02/2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGÉ DE L'ÉTUDE DE CONCEPTION DE SOLUTIONS BASÉES SUR LA NATURE POUR LA PRÉSERVATION DE LA CAPACITÉ DE DRAINAGE ET D'ADAPTATION NATURELLE DES BAS-FONDS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COMMUNES DE BATOURI, DOUALA IIIÈME ET DOUALA VÈME, NGAOUNDÉRIÈME, YAOUNDÉ VÈME ET YAOUNDÉ VIIIÈME. MAÎTRE D'OUVRAGE : MINHDUUNITÉ D'EXÉCUTION DU PROJET : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RÉSILIENTES (PDVIR) BP: 615 YAOUNDÉ, TEL : (237) 242 029 734, EMAIL: MINHDU.PDVIR@GMAIL.COM, SIS IMMEUBLE R+4 FACE ARRIÈRE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE (DGSN).

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

9

Reference [000406/D/MINAT/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°000406/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE NGAOUNDÉRIÈME.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

10

Reference [N° 345/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N° 345/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO DU 11 OCTOBRE 2023, PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS OBJET DU CONTRAT PASSÉ SELON LA MÉTHODE DE SÉLECTION BASÉE SUR LA QUALIFICATION DE CONSULTANTS ET SUIVANT LA DEMANDE DE PROPOSITION SIMPLIFIÉE NO3953/L/MINTP/SG/CPR-FC/CACPR-FC/2023 DU 11 MAI 2023 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA DÉFINITION D'UN PLAN STRATÉGIQUE DE COMMUNICATION SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU CAMEROUN.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

11	Reference	2023/...../DM/SG/CMSOK Lire
	Titre/objet	DECISION N° 2023/...../DM/SG/CMSOK PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/ AONO/CMSOK/CIPM/2023 DU 14 SEPTEMBRE 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BACS HORS SOL POUR LA PISCICULTURE DANS COMMUNE DE MASSOK, DEPARTEMENT DE LA SANAGA – MARITIME, REGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

12	Reference	09 /AD/C-AYOS/2023 DU 11/10/2023 Lire
	Titre/objet	ADDITIF 1 N° 09 /AD/C-AYOS/2023 DU 11/10/2023. RELATIF À LA L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°25/AONO/C-AYOS/CIPM/2023 DU 19 SEPTEMBRE 2023 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE LA DIGUE D'ELONE ET D'AMÉNAGEMENT DES ACCÈS, SUR LE TRONÇON NDELLE-NYAMVOUDOU DANS LA COMMUNE D'AYOS.FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'AYOS, EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

13	Reference	23-00016/UYI/SG/DIPD/DIEM Lire
	Titre/objet	PORTANT ADDITIF A L'APPEL D'OFFRESN° 23-02/AONO/UYI/CIPM/2023
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

14	Reference	23-00017/UYI/SG/DIPD/DIEM Lire
	Titre/objet	PORTANT ADDITIF A L'APPEL D'OFFRESN° 23-01/AONO/UYI/CIPM/2023
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

15	Reference	002/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/AONR/FODECC/CSPM /2023 DU 23 AOÛT 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AVOCAT POUR L'ASSISTANCE JURIDIQUE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

16	Reference	10/C/CNG/SG/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°10/C/CNG/SG/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023 PORTABT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRE DU PROJET FINANCE PAR LE BIP/FEICOM, EXERVICE 2023 DANS LA COMMUNE DE NGAOUI
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

17	Reference	14/C/CNG/SG/CIPM/2023 DU 16 AOUT 2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 14/C/CNG/SG/CIPM/2023 DU 16 AOUT 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRE DU PROJET FINANCE PAR LE BIP/FEICOM. EXERCICE 2023 DANS LA COMMUNE DE NGAOUI
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

18	Reference	011/C/C/MJO/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°011/C/C/MJO/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°01/AC/CTD/MANJO/CIPM/2023 DU 16 AOUT 2023, POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMA DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MANJO, ARRONDISSEMENT DE MANJO, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

19	Reference	N°1584/CPR/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUÉ RADIO/PRESSE COMMUNIQUE N°1584/CPR/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO / 2023 DU 11 OCTOBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DES PRESTATIONS OBJET DU CONTRAT PASSE SELON LA METHODE DE SELECTION BASEE SUR LA QUALIFICATION DE CONSULTANTS ET SUIVANT LA DEMANDE DE PROPOSITION SIMPLIFIEE NO 3953/L/MINTP/SG/CPR-FC/CACPR-FC/2023 DU 11 MAI 2023 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA DEFINITION D'UN PLAN STRATEGIQUE DE COMMUNICATION SUR LA SECURITE ROUTIERE AU CAMEROUN. FINANCEMENT : ACCORD DE CRÉDIT IDA 8650 - CM / BIP EXERCICE 2023 ET SUIVANTS.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

20	Reference	000405/D/MINAT/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°000405/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE NKOLMETET.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

21	Reference	000402/D/MINAT/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°000402/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT DE LA RÉSIDENCE DU SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT D'EFOULAN.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

22	Reference	006/PREFET-W/2023/ DU 05/10/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°006/PREFET-W/2023/ DU 05/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/CDPM/C.19/CESO-NKOLOLOUN/2023 DU 22 AOUT 2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE SOCIAL DE NKOLOLOUN.MAITRE D'OUVRAGE : CHEF DE CENTRE SOCIAL DE NKOLOLOUN. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2023
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

23

Reference [18/05285/UDs/R/P-SIGAM/R-SIGAM](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°18/05285/UDs/R/P-SIGAM/R-SIGAM PORTANT ATTRIBUTION

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

24

Reference [000403/D/MINAT/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°000403/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT DE LA PRÉFECTURE DE LA VINA À NGAOUNDÉRÉ.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

25

Reference [12/D/ÛOMMUNE-LOUM/S G/CIPM/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°12/D/ÛOMMUNE-LOUM/S G/CIPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

26

Reference [? 344/ D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION ? 344/ D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO/2023 DU 11 OCTOBRE 2023 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL RESTREINT N° 094/AAONR/MINTP/CIPM-TCRI/2022 DU 14 OCTOBRE 2022, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE, GEOTECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE LA PÉNÉTRANTE NORD DE LA VILLE DE YAOUNDÉ ET L'AMÉNAGEMENT DES VOIES ALTERNATIVES, DANS LA RÉGION DU CENTRE.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

27

Reference [006/C/PREFET-W/2023 DU 05/10/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°006/C/PREFET-W/2023 DU 05/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CDPM/C.19/CESO-NKOLOLOUN/2023 DU 22 AOUT 2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION CENTRE SOCIAL DE NKOLOLOUN.MAITRE D'OUVRAGE : CHEF DE CENTRE SOCIAL DE NKOLOLOUN.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2023

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

28

Reference [002/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°003/AONR/FODECC/CSPM /2023 DU 04 SEPTEMBRE 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET D'UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

29	Reference 10 /C/C/MBA/SG/CIPM/2023 Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06/AONO/C-MBNA/CIPM/2023 DU 17/07/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DECHARGE MUNICIPALE DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE. PHASE I. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

30	Reference 09831/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA Lire Titre/objet ADDITIF N°09831/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 13/10/2023 RELATIF A CERTAINES MODIFICATIONS APPORTEES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°094/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 29/08/2023 PORTANT SUR LA FOURNITURE D'UN (01) LOT D'EQUIPEMENTS DS PONTS BASCULES LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI-APRÈS SONT APPORTÉES AU DAO SUS RÉFÉRENCE: PAR AILLEURS, LA DATE LIMITE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES OFFRES PRÉVUE LE 17 OCTOBRE 2023 EST REPORTÉE AU 24 OCTOBRE 2023. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	--

31	Reference 007 BIS /AONO/CM/SG/ST/CIPM/2023 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007 BIS /AONO/CM/SG/ST/CIPM/2023 DU 09/10/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT (ASSOCIATION, ONG) EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE GESTION DES DÉCHETS (PCGD) DE LA VILLE DE MANDJOU, DANS LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM & DJÉREM, REGION DE L'EST. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 01-11-2023
-----------	---

32	Reference 08/AONO/CFC/CIPM/2023 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08/AONO/CFC/CIPM/2023 DU 16/10/2023 POUR LA REALISATION D'UNE INFRASTRUCTURE D'INTERCONNEXION DE SECOURS ET LA FOURNITURE DES BANDES PASSANTES Y RELATIVES AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CFC, EXERCICE 2023 LIGNE BUDGETAIRE : AUTRES SERVICE CONSOMMES. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 13-11-2023
-----------	--

33	Reference 001/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2023 Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONR/FODECC/CSPM /2023 DU 08 SEPTEMBRE 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR LA RÉDACTION DU MANUEL D'OPÉRATIONNALISATION DU GUICHET DE TRANSITION AGRO ÉCOLOGIQUE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC) Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

34	<p>Reference 14/C/CM/SG/ST/M/23 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUEE N°14/C/CM/SG/ST/M/23 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L' APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007BIS/AONO/CM/SG/ST/CIPM/2023 DU 09/10/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT (ASSOCIATION, ONG) EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE GESTION DES DÉCHETS (PCGD) DE LA VILLE DE MANDJOU, DANS LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM & DJÉREM, REGION DE L'EST.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

35	<p>Reference 001/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2023 Lire</p> <p>Titre/objet PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°004/DC/FODECC/CSPM /2023 DU 04 SEPTEMBRE 2023 RELATIVE À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

36	<p>Reference 008/AC/C/SP/CRPM-LT/DRES-LT DU 09/10/2023 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS DE COTATION N°008/AC/C/SP/CRPM-LT/DRES-LT DU 09/10/2023 POUR LA REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES SINISTREES DANS LES LYCEES ET COLLEGES DE LA REGION DU LITTORAL REPARTIS EN TROIS LOTS : LOT 1 REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES PRESENTANT DES RISQUES POUR LES ELEVES DE L'ENIEG DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO ; LOT 2 REHABILITATION DE SALLES DE CLASSE SUITE AUX PLUIES AU LYCEE BILINGUE DE MBANGA PONGO DEPARTEMENT DU WOURI ; LOT 3 REHABILITATION DE SALLES DE CLASSE ET D'UN ATELIER DE MAÇONNERIE SUITE A UNE TORNADE ET LA CHUTE D'UN ARBRE AU CETIC DE BOBADJANG DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME ;FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP). - EXERCICE 2023 MAITRE D'OUVRAGE : DELEGUE REGIONAL DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE DU LITTORAL.</p> <p>Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières</p> <p>Date de cloture 30-10-2023</p>
-----------	--

37	<p>Reference 08/C/CNG/SG/CIPM/2023 DU 08 MAI 2023 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N° 08/C/CNG/SG/CIPM/2023 DU 08 MAI 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPELS D'OFFRES DES PROJETS FINANCES PAR LE BIP, EXERCICE 2023 DANS LA COMMUNE DE NGAOUI</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

38	<p>Reference 12/C/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 DU 19/09/2023 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUÉ N°12/C/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 DU 19/09/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE CONSULATION N°01/AC/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 DU 22 AOUT 2023 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL ET DES FOURNITURES SCOLAIRES DANS LA COMMUNE DE LOUM, ARRONDISSEMENT DE LOUM, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL. EN PROCEDURE D'URGENCE,</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

39	Reference 05/C/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 DU 19/09/2023 Lire Titre/objet COMMUNIQUÉ N°05/C/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 DU 19/09/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 DU 10 FEVRIER 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION EN EAU POTABLE DU VILLAGE NKANTE DANS LA COMMUNE DE LOUM, ARRONDISSEMENT DE LOUM, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL. EN PROCEDURE D'URGENCE, Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

40	Reference 015 /AONO/CPB/CIPM/2023 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015 /AONO/CPB/CIPM/2023 DU 13/10/2023 POUR LE CONTROLE DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE CONSTRUCTION DE U CITE MUNICIPALE DE PETE BANDJOUN, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUESTEN PROCEDURE D'URGENCE Nature de prestation Travaux Date de cloture 06-11-2023
-----------	--

41	Reference 005/AONO/INS/ CIPM/2023 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/INS/ CIPM/2023 DU 12/10/2023 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DES LICENCES DE LOGICIELS STATISTIQUES À L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 09-11-2023
-----------	---

42	Reference 009 /C/SG/CMSOK DU 16/10/2023 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°009 /C/SG/CMSOK DU 16/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/ AONO/CMSOK/CIPM/2023 DU 14 SEPTEMBRE 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BACS HORS SOL POUR LA PISCICULTURE DANS COMMUNE DE MASSOK, DEPARTEMENT DE LA SANAGA – MARITIME, REGION DU LITTORAL Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

43	Reference 014 /AONO/CPB/CIPIVI/ 2023 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 014 /AONO/CPB/CIPIVI/ 2023 DU 13/10/2023 POUR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE CONSTRUCTION DE LA CITE MUNICIPALE DE LACOMMUNE DE PETE BANDJOUN, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST Nature de prestation Travaux Date de cloture 06-11-2023
-----------	---

44	Reference 000404/D/MINAT/2023 Lire Titre/objet DECISION N°000404/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT DE LA RÉSIDENCE DU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MEZAM À BAMENDA. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--



RESUME DES CONSULTATIONS

45	Reference	10/DM/C/MBA/SG/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06/AONO/C-MBNA/CIPM/2023 DU 17/07/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DECHARGE MUNICIPALE DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE. PHASE I.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

46	Reference	330/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONR/FODECC/CSPM /2023 DU 04 SEPTEMBRE 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET D'UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

47	Reference	09/D/MO/C-/BWAY2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 09/D/MO/C-/BWAY2023 DU 11 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU DAO N° 11/AONO/C-BWA/CIPM/2023 DU 07/09/2023 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE GRAVILLONNAGE DES POINTS CRITIQUES SUR LES TRONÇONS DE ROUTE MOUMEE PONT - BAPOUNGUE ET BANWA CENTRE - KAKO DANS LA COMMUNE DE BANWA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

48	Reference	006/AONO/CARPA/CIPM/2023 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/CARPA/CIPM/2023 DU 16 OCTOBRE 2023 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE ASSURANCE MALADIE AU CARPA FINANCEMENT : BUDGET CARPA EXERCICE 2024
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	14-11-2023

49	Reference	000409/D/MINAT/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°000409/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE DU SOUS-PRÉFET DE PORHI.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

50	Reference	000407/D/MINAT/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION N°000407/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE DARGALA.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

51	Reference 10/D/MO/C-/BWA/2023 Lire Titre/objet DECISION NM0/D/MO/C-/BWA/2023 DU 12 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU DAO N° 12/AONO/C-BWA/CIPM-RTE/2023 DU 07/09/2023 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTE. TRI : BANWA CENTRE - FOTSI SUD (5KM) ; TR2 : BANWA CENTRE - BANKONDJL (6KM) ; TR3 BAPOUNGUÉ - MOUMÉE MARCHÉ (4.5KM) DANS LA COMMUNE DE BANWA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	---

52	Reference 005/AONO/CARPA/CIPM Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/ AONO/CARPA /CIPM/ 23 DU 16 OCTOBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES BUREAUX ET DE LA RESIDENCE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT.FINANCEMENT : BUDGET CARPA EXERCICE 2024. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 15-11-2023
-----------	--

53	Reference 011/D/C/MJO/2023 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°011/D/C/MJO/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L' AVIS DE CONSULTATION N° 01/AC/CTD-MANJOISG/CIPM/2023 DU 16 AOUT 2023 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PÉDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUETS MINIMA DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MANJO, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MANJO, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	--

54	Reference 00370/E/2/D/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM/09-2023 Lire Titre/objet DECISION N° 00370/E/2/D/MINHDU/PDVIR/RPM/ARPM/09-2023 DU 12 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRÈS DEMANDE DE PROPOSITIONS COMPLÈTE (DP) N° 00018/E/2/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/01-2023 DU 01/02/2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGÉ DE L'ÉTUDE DE CONCEPTION DE SOLUTIONS BASÉES SUR LA NATURE POUR LA PRÉSERVATION DE LA CAPACITÉ DE DRAINAGE ET D'ADAPTATION NATURELLE DES BAS-FONDS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COMMUNES DE BATOURI, DOUALA IIIÈME ET DOUALA VÈME, NGAOUNDÉRIÈME, YAOUNDÉ VÈME ET YAOUNDÉ VIIÈME.FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (IDA) Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

55	Reference 002/C/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2023 Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONR/FODECC/CSPM/2023 DU 23 AOÛT 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET COMPTABLE POUR L'ASSISTANCE COMPTABLE ET LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS DES EXERCICES 2023, 2024 ET 2025 AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC), Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--



RESUME DES CONSULTATIONS

56

Reference	29/23/DCO/SDCC/CIPM Lire
Titre/objet	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°29/23/DCO/SDCC/CIPM DU 12/10/2023 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE DISCONTACTEURS ET RELAIS
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	26-10-2023

57

Reference	000450/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ Lire
Titre/objet	DECISION N° 000450/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 22/08/2023 RELATIVE AU RECOURS DES ETS BAKARI FILS INTRODUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES N° 002/AONO/AC/CIPM-CMNE-TLM/T-BEC/2023 DU 02 MARS 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NGUEGUELEGUE DANS LA COMMUNE DE TOULOU
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A



MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

DECISION N° 00370/E/2/D/MINH DU/PDVIR/RPM/ARPM/09-2023 DU 12 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRÈS DEMANDE DE PROPOSITIONS COMPLÈTE (DP) N° 00018/E/2/DP/MINH DU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/01-2023 DU 01/02/2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGÉ DE L'ÉTUDE DE CONCEPTION DE SOLUTIONS BASÉES SUR LA NATURE POUR LA PRÉSERVATION DE LA CAPACITÉ DE DRAINAGE ET D'ADAPTATION NATURELLE DES BAS-FONDS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COMMUNES DE BATOURI, DOUALA IIIÈME ET DOUALA VÈME, NGAOUNDÉRI IIÈME, YAOUNDÉ VÈME ET YAOUNDÉ VIIÈME. FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (IDA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

Vu La constitution de la République du Cameroun ;

Vu L'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;

Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu La loi de finance n°2020 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;

Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La circulaire n° 20/20/018/C/MINFI du 17/12/2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;

Vu La décision n°00001/D/MINH DU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;

Vu La Demande De Proposition Complète (DP) N°00018/E/2/DP/MINH DU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/01-2023 du 01/02/2023

Vu Le procès-verbal de la CSPM d'ouverture des propositions techniques du 21/03/2023

Vu Le procès-verbal de la CSPM de validation du rapport d'analyse des propositions techniques de la SCA en date du 05/04/2023 ;

Vu Le procès-verbal de la CSPM d'ouverture des propositions financières du 11/05/2023 ;

Vu Le procès-verbal de la CSPM de réexamen et validation du rapport combiné du 31/05/2023 ;

Vu La proposition d'attribution de la CSPM en date du 02/06/2023 ;

Vu L'avis favorable de la CCCM-SPI du MINMAP en date du 16/08/2023 sur la proposition d'attribution au Groupement CETRI & ENSERBAT – TP.

DECIDE :

Article 1er – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché passé après Demande de Propositions Complète (DP) sus-mentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
Le Groupement CETRI & ENSERBAT – TP, BP : 145 Ouagadougou, Tel : (00226) 25 36 02 01, Email : cetri@fasonet.bf	117 150 000 FCFA HTVA, 139 701 375 FCFA TTC	Quatre-vingt-dix (90) jours

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 12 Octobre 2023

Le *MINISTRE*

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

ADDITIF N°09521/23/DG/DAG/S-DAMP/SMP/AD DU 06/10/2023 PORTANT MODIFICATION DE LA DATE LIMITE DE RECEVABILITE DES SOUMISSIONS SE RAPPORTANT A L'APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET N°001/23/AMI/SDCC/DG/DI DU 25/09/2023 EN VUE DE L'ACQUISITION ET DE LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGICIEL DE GESTION INTEGREE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LA DATE DE RECEVABILITÉ DES SOUMISSIONS RELATIVES SE RAPPORTANT À L'APPEL À LA MANIFESTATION D'INTERET N°À L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°001/23/AMI/SDCC/DG/DI DU 25/09/2023 EN VUE DE L'ACQUISITION ET DE LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE, PRÉVUE LE 12 OCTOBRE 2023 EST À NOUVEAU REPORTÉE AU 26 OCTOBRE 2023 LE RESTE SANS CHANGEMENT

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Recevabilité des Offres
	Au lieu de ... 12 OCTOBRE 2023
	Lire plutot 26 OCTOBRE 2023

GAROUA le 6 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOURRAIN Henri Pierre

COMMUNE DE MBANGASSINA

**PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06/
AONO/C-MBNA/CIPM/2023 DU 17/07/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA DECHARGE MUNICIPALE DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA,
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE. PHASE I.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE,**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2018 /366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu l'Arrêté n°000263/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de MBANGASSINA, Département du Mbam et Kim, Région du Centre;

Vu l'arrêté n° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement;

Vu La circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution de Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023;

Considérant le DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06/ AONO/C-MBNA/CIPM/2023 DU 17/07/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DECHARGE MUNICIPALE DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE. PHASE I.

DECIDE :**Article 1^{er}** : L'entrepreneur ci-dessous cité est retenu comme attributaires du Marchés relatif au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné pour les montants et délais ci-après :

LOTS	ARRONDISSEMENT	LOCALITES	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI
unique	MBANGASSINA	MBANGASSINA	ETS BABSON & PARTNERS TEL : 698278181/681285838	9 945 450	02 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MBANGASSINA le 13 Octobre 2023

Le MAIRE

MBOENE Bernard

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N°000402/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT DE LA RÉSIDENCE DU SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT D'EFOULAN.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;

Vu la loi n°2022/017 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 novembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 00003097/AONOPU/MINAT/CIPM/2023 du 15 septembre 2023 relatif à l'équipement d'une Préfecture et d'une résidence de Sous-Préfet en deux (02) lots;

Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire BERI OPHILIA pour le lot 2 relatif à l'équipement de la résidence du Sous-Préfet de l'Arrondissement d'EFOULAN ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1er. Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise BERI OPHILIA, Tél: 677 087 431, la Lettre-Commande relative à l'équipement de la résidence du Sous-Préfet de l'Arrondissement d'EFOULAN, pour un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent vingt-cinq (9 981 225) francs CFA, toutes taxes comprises (TTC).

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de deux (02) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant la livraison des équipements objet de cette fourniture.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera / -

YAOUNDE le 13 Octobre 2023

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

COMMUNE DE LOUM**DÉCISION N°12/D/COMMUNE-LOUM/S G/CIPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUM Autorité Contractante**

1. Loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
2. La loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
3. Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
4. Loi N°2019/024/ du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
5. Les textes régissant les corps de métiers
6. Le décret 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
7. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
8. Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
9. L'Arrêté N° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;
10. La circulaire N° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics,
11. La circulaire N° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics;
12. La circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
13. La Circulaire N°00001/RR/MINMAP/CAB du 25/04/2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
14. La Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 Portant instructions relative à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
15. Les normes en vigueur dans la République du Cameroun ;
16. Vu le procès-verbal de la session du 15 septembre 2023 de la Commission Interne des Marchés Publics de la Commune de Loum ; D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.
17. Considérant l'AVIS DE CONSULTATION N° 01/AC/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 du 22 AOUT 2023 pour l'acquisition du matériel et des fournitures scolaires dans la Commune de Loum, Arrondissement de Loum, Département du Mounjo, Région du Littoral.

-DECIDE?

Article 1er : **ENSERBAT, BP 3037 DOUALA, Tél : 694 431 270** est déclaré Adjudicataire de la Lettre-Commande de l'Avis de Consultation N°01/AC/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 du 22 Aout 2023 susvisée dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature de la Lettre-Commande : **Acquisition du matériel et des fournitures scolaires dans la Commune de Loum, Arrondissement de Loum, Département du Mounjo, Région du Littoral.**
- Montant de la Lettre-Commande TTC : **5 740 813 (Cinq million sept cent quarante-huit cent treize) francs CFA.**
- Délai d'exécution : **Quarante-cinq (45) jours calendaires**

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

LOUM le 19 Septembre 2023

Le MAIRE

KUATE WAMBO Guy Mesmin



AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARSEL, MAÎTRE D'OUVRAGE, INFORME LES SOUMISSIONNAIRES DES NOUVELLES MODIFICATIONS INTÉGRÉES DANS LES DEMANDES DE COTATION DE L'EXERCICE 2023 CI-DESSOUS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée contre récépissé au pool des marchés de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté le supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé, Téléphone : (+237) 222 211 012 / 222 211 013, Fax : (+237) 222 211 014 email mjjoya@arsel-cm.org, auprès des services en charge des Marchés de l'ARSEL, au plus tard le <u>19/10/2023</u> à 13 heures locales et devra porter la mention :</p> <p>Demande de cotation N° 10 /DC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2023 du 26/ 09 /2023 Pour la fourniture des mobiliers de bureau à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) .au titre de l'exercice 2023 « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée contre récépissé au pool des marchés de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté le supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé, Téléphone : (+237) 222 211 012 / 222 211 013, Fax : (+237) 222 211 014 email mjjoya@arsel-cm.org, auprès des services en charge des Marchés de l'ARSEL, au plus tard le 23/10/2023 à 13 heures locales et devra porter la mention :</p>
2	Cautionnement Provisoire
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'une valeur de huit cent mille francs (800 000) FCFA.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'une valeur de cinq cent mille francs (500 000) FCFA.</p>
3	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps le <u>19/10/ 2023</u> à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ARSEL dans la salle de délibération de la CIPM/ARSEL à la Direction Générale de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment autorisés peuvent participer à ces séances.</p>

3	Ouverture des Plis
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps le 23/10/2023 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ARSEL dans la salle de délibération de la CIPM/ARSEL à la Direction Générale de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé.</p> <p>Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment autorisés peuvent participer à ces séances.</p>
4	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>VOIR FICHER JOINT</p>

YAOUNDE le 12 Octobre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NKOU JEAN PASCAL

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

**PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN
PROCÉDURE D'URGENCE N°002/AONR/FODECC/CSPM /2023 DU 23 AOÛT 2023 EN VUE DU
RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AVOCAT POUR L'ASSISTANCE JURIDIQUE AU FONDS DE
DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Administrateur communique :

Le Prestataire ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National restreint en procédure d'urgence sus mentionné :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DUREE D'EXECUTION
SCPA DN ASSOCIATES AVOCATS, BP : 34 571 -Yaoundé Cameroun Téléphone : 242 60 01 33 / 694 911 342	19 914 750	12 mois

L'attributaire du Marché est invité à se présenter dès diffusion du présent Communiqué au secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis à l'immeuble Siège du FODECC au Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé, pour suite des procédures administratives.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés du FODECC. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 10 Octobre 2023

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) COMMUNIQUE N°003 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATIONS N°006/DC/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2023 DU 17 JUILLET 2023 RELATIVE A LA SELECTION D'UN CABINET EN CHARGE DE L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER, DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE, ET DE PASSATION DES MARCHES DU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP), DES EXERCICES 2022 ET 2023 Y COMPRIS LES OPERATIONS DE CLOTURE, SUR FINANCEMENT FED.PAYS/NOM DU PROJET : CAMEROUN/PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP). FINANCEMENT : FED

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du Programme National de Développement Participatif (PNDP) communique :

Le Cabinet MOORE STEPHENS, BP : 3883, Douala, Tel. : 233 43 25 25/ 699 85 05 94, est retenu comme attributaire du marché relatif à la sélection d'un cabinet en charge de l'audit comptable et financier, du système de contrôle interne, et de passation des marchés du programme national de développement participatif (PNDP), des exercices 2022 et 2023 y compris les opérations de clôture, sur financement FED.

Montant du marché : de 12 500 000 (Douze millions cinq cent mille) FCFA HT.

Durée : 40 jours.

Pour les modalités relatives à la signature du contrat, ce cabinet est invité à prendre attache avec la Cellule Nationale de Coordination du PNDP sis au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

B.P : 660 Yaoundé, Tél : (+237) 692 80 75 41

Email : pndp_cameroun@yahoo.fr

Par ailleurs, les consultants n'ayant pas été retenus sont priés de bien vouloir retirer leurs offres sous huitaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 16 Octobre 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

NGA MARIE MADELEINE

COMMUNE DE NGAOUI

COMMUNIQUE N° 14/C/CNG/SG/CIPM/2023 DU 16 AOUT 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRE DU PROJET FINANCE PAR LE BIP/FEICOM. EXERCICE 2023 DANS LA COMMUNE DE NGAOUI

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NGAOUI, Autorité Contractante communique :

L'Entreprise suivante est par décision municipal N° **14/DM/CNG/SG/CIPM/2023 du 16 AOUT 2023** déclarée attributaire de la lettre Commande relatif au consultation ci-dessous pour les montants et délais ci-après :

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	AVIS DE CONSULTATION N° 03/AC/CNG /CIPM/2023 DU 30/01/2023	Acquisition d'un véhicule PICK UP 4X4 pour le compte de la Commune de Ngaoui	AFROMNI MOTOR SARL	31 000 000 F CFA	03 Mois

Le Directeur dudit Entreprise est invité à se présenter à la Commune de NGAOUI dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent Communiqué, en vue de la souscription au projet des lettres Commandes .

NGAOUI le 16 Aout 2023

Le MAIRE

ABDOURAMANOU LABI

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N°000404/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT DE LA RÉSIDENCE DU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MEZAM À BAMENDA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;

Vu la loi n°2022/017 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du

Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 novembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 00003099/AONOPU/MINAT/CIPM/2023 du 15 septembre 2023 relatif à l'équipement de la résidence du Préfet du Département de la MEZAM à Bamenda;

Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire ETS PROFAJOCAM ;

Considérant les nécessités de service,

D E C I D E

Article 1er. Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise ETS PROFAJOCAM, Tél: 677 76 98 21, la Lettre-Commande relative à l'équipement de la résidence du Préfet du Département de la MEZAM à Bamenda, pour un montant de vingt-cinq millions (25 000 000) de francs CFA, toutes taxes comprises (TTC).

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de deux (02) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant la livraison des équipements objet de cette fourniture.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 13 Octobre 2023

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

COMMUNE DE BANWA

DECISION N° 09/D/MO/C-/BWAY2023 DU 11 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU DAO N° 11/AONO/C-BWA/CIPM/2023 DU 07/09/2023 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE GRAVILLONNAGE DES POINTS CRITIQUES SUR LES TRONÇONS DE ROUTE MOUMEE PONT - BAPOUNGUE ET BANWA CENTRE - KAKO DANS LA COMMUNE DE BANWA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE DE LA COMMUNE DE BANWA
MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE**

Vu ta constitution de la République du Cameroun ;
Vu la loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation à la décentralisation ;
Vu la loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu la loi 2009/011 du 10 Juillet 2009, portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
Vu le décret N° 95/082 du 24 avril 1995 portant création de la commune de Banwa
Vu le Décret n° 2021/600 du 15 Octobre 2021, portant nomination de Monsieur LANYUY Harry NGWANYI en qualité de Préfet du Département du Haut-Nkam ;
Vu l'Arrêté n° 000003/A/MINDDEVEL du 11 JAN 2022, constatant l'élection de Monsieur TOMOH David aux fonctions de Maire de la Commune de Banwa et ses Adjoints ;
Vu la décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès des communes et communes d'arrondissement
Vu la Décision Municipale N° 006/DM/C/BWA/2023 du 30 Août 2023 constatant les Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Banwa
Vu la décision N° 0003337/D/MINMAP/SG/D/J/CRC/CEAI du 13 juillet 2023 Interdisant le Maire de la commune de Banwa d'intervenir dans le processus de passation, de suivi et de l'exécution des marchés publics
Vu la lettre N° 03975-23/L/MINMAP/SG/D/J du 09 août 2023 demandant la relance en procédure d'urgence des appels d'offres N° 07 et N° 08 relatifs aux projets routiers en vue de la contractualisation desdits marchés Vu les procès-verbaux N° 11/C-BWA/CIPM du 06/09/2023 et N° 12/C-BWA/CIPM du 02/10/2023
Vu la proposition d'attribution N° 13/L/AONO/C-BWA/2023 du 10 octobre 2023.

Vu la lettre N° 163/L/PR/MIN(VIAP/DR-OU/DD-HNK/2023 du Délégué Départemental des Marchés Publics du Haut-Nkam

DECIDE

Article 1er: LE GROUPEMENT UNIVERSAL CONSTRUCTIONS PRO - IN7HR. B.P ; 5297 Yaoundé, Téléphone 677 17 67 28 // 699 17 00 13 est pour compter de la date de signature de la présente décision, attributaire du marché, objet du DAO N° 11/AONO/C-BWA/CIPM/2023 du 07/09/2023 pour les travaux de gravillonnage des points critiques sur les tronçons de route Moumée Pont - Bapoungué et Banwa Centre- Kako dans la commune de Banwa, Département du Haut-Nkam, pour un montant TTC soixante-dix-huit millions huit cents cinquante mille (78 850 000) FCFA pour le lot 1 et Soixante-deux

millions deux cents cinquante mille (62 250 000) FCFA pour le lot 2. Le délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) Jours.

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

BANWA le 11 Octobre 2023

Le ADJOINT AU MAIRE

NGAMALEU Mathias Modeste

COMMUNE DE BANWA

DECISION NM0/D/MO/C-BWA/2023 DU 12 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU DAO N° 12/AONO/C-BWA/CIPM-RTE/2023 DU 07/09/2023 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TRONÇONS DE ROUTE. TRI : BANWA CENTRE - FOTSI SUD (5KM) ; TR2 : BANWA CENTRE - BANKONDJL (6KM) ; TR3 BAPOUNGUÉ - MOUMÉE MARCHÉ (4.5KM) DANS LA COMMUNE DE BANWA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE DE LA COMMUNE DE BANWA
MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE**

Vu la constitution de la République du Cameroun ;

Vu la loi

N° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation à la décentralisation ;

Vu la loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi n° 2009/011 du 10 Juillet 2009, portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées

Vu le décret N° 95/082 du 24 avril 1995 portant création de la commune de Banwa

Vu le Décret n° 2021/600 du 15 Octobre 2021, portant nomination de Monsieur LANYUY Hany NGWANYI en qualité de Préfet du Département du Haut-Nkam ;

Vu l'Arrêté n° 000003/A/MINDDEVEL du 11 JAN 2022, constatant l'élection de Monsieur TOMOHDavid aux fonctions de Maire de la Commune de Banwa et ses Adjoints ;

Vu La décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès des communes et communes d'arrondissement

Vu La Décision Municipale N° 006/DM/C/BWA/2023 du 30 Août 2023 constatant les Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Banwa

Vu La décision N° 0003337/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEAI du 13 juillet 2023 Interdisant le Maire de la commune de Banwa d'intervenir dans le processus de passation, de suivi

et de l'exécution des marchés publics.

Vu La lettre N° 03975-23/L/MINMAP/SG/DAJ du 09 août 2023 demandant la relance en procédure d'urgence des appels d'offres N° 07 et N° 08 relatifs aux projets routiers en vue de la contractualisation desdits marchés

Vu la lettre N° 001745/FR/ADM/DCO/CO/ACO/MCD/2023 du 13 septembre 2023 de l'Administrateur du Fonds routier

Vu les procès-verbaux

N° 11/C-BWA/CIPM du 06/09/2023 et N° 12/C-BWA/CIPM du 02/10/2023

Vu La proposition d'attribution N° 14/L/CBWA/C1PM/2023 du 10 octobre 2023.

DECIDE

Article 1er: LA SOCIETE ENTREPRISE GRANDS TRAVAUX BATIMENTS (EGTBI SARL B.P : 21 Kékem, Téléphone 677 7891 64 est pour compter de la date de signature de la présente décision, attributaire du marché, objet du DAO N° 12/AONO/C-BWA/CIPM-RTE//2023 du 07 Septembre 2023 pour les travaux d'entretien des tronçons de route. Tr1 : Banwa Centre - Fotsi Sud (5km) ; Tr2 : Banwa Centre - Bankondjl (6km) ; Tr3 : Bapoungué - Moumée Marché (4.5km) dans la commune de Banwa, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest pour un montant TTC de cent vingt millions neuf cent cinquante-deux (120 000 952) FCFA et un délai d'exécution de cent vingt (120) jours calendaires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

BANWA le 12 Octobre 2023

Le ADJOINT AU MAIRE

NGAMALEU Mathias Modeste

COMMUNE D'AYOS

ADDITIF 1 N° 10 /AD/C-AYOS/2023 DU 11/10/2023. RELATIF À LA L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°26/AONO/C-AYOS/CIPM/2023 DU 19 SEPTEMBRE 2023 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DÉFINITIF SUR LA RIVIÈRE ASSO'O, AU NIVEAU DU PK 1+200 DE LA ROUTE BENG'O - ATONG - MELANE, DANS LA COMMUNE D'AYOS, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU. FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'AYOS, EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Commune d'ayos, au plus tard le 18/10/2023 à 11 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention : « APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°26/AONO/C-AYOS/CIPM/2023 du 19/09/2023 En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'un pont définitif sur la rivière Asso'o, au niveau du PK 1+200 de la route Beng'o - Atong - Melane, dans la Commune d'ayos, Département du Nyong et Mfoumou. Financement : Budget de la Commune d'ayos - Exercices 2023 et suivants. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Commune d'ayos, au plus tard le 08/11/2023 à 11 heures, et déposée contre récépissé</p>
2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres aura lieu le 18/10/2023 dès 12 heures précises dans l'annexe du foyer municipal de la Commune d'ayos. L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes : - 1^{er}étape: Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1), - 2^{eme} étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) - 3^{ème} étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3). Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres aura lieu le 08/11/2023 dès 12 heures précises dans l'annexe du foyer municipal de la Commune d'ayos. Ces modifications sont à prendre en compte dans tout le reste du DAO. Le reste sans changement. /-</p>

AYOS le 11 Octobre 2023

Le MAIRE

NDONGO BIKO'O PAUL



UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I**PORTANT ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES N° 23-01/AONO/UYI/CIPM/2023**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telle devra parvenir au service de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Yaoundé I au plus tard le 10 octobre 2023 à 13 heures (heure locale), et devra porter la mention :</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 23-01/AONO/UYI/CIPM/2023 DU 18 SEPTEMBRE 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC PEDAGOGIQUE DE SIX (06) SALLES DE CLASSE A L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU BOIS A MBALMAYO DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I (A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DEPOUILLEMENT)</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telle devra parvenir au service de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement (DIPD) de l'Université de Yaoundé I au plus tard le 18 octobre 2023 à 13 heures (heure locale), et devra porter la mention :</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 23-01/AONO/UYI/CIPM/2023 DU 18 SEPTEMBRE 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC PEDAGOGIQUE DE SIX (06) SALLES DE CLASSE A L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU BOIS A MBALMAYO DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I (A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DEPOUILLEMENT)</p>
2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps, le 10 octobre 2023 à 14 heures par la Commission interne de Passation des Marchés Publics de l'Université de Yaoundé I. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne dûment mandatée (même en cas de groupement) et ayant une parfaite connaissance du DAO.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps, le 18 octobre 2023 à 14 heures par la Commission interne de Passation des Marchés Publics de l'Université de Yaoundé I. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne dûment mandatée (même en cas de groupement) et ayant une parfaite connaissance du DAO.</p>
3	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>

3	Autres
	Lire plutot VOIR FICHER JOINT

YAOUNDE le 10 Octobre 2023

Le VICE-RECTEUR

OWONA NGUINI MATHIAS ERIC

COMMUNE DE LOUM

COMMUNIQUÉ N°05/C/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 DU 19/09/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 DU 10 FEVRIER 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION EN EAU POTABLE DU VILLAGE NKANTE DANS LA COMMUNE DE LOUM, ARRONDISSEMENT DE LOUM, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL. EN PROCEDURE D'URGENCE,

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Loum, Autorité Contractante communique : L'entreprise ci-dessous, a été retenue comme adjudicataire relatif à l'Appel d'Offres suscité.

Intitulé du Projet	Adjudicataire	Montant TTC(FCFA)	Délais d'exécution
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION EN EAU POTABLE DU VILLAGE NKANTE DANS LA COMMUNE DE LOUM, ARRONDISSEMENT DE LOUM, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL	L'ETS KABIRO, BP : 50 LOUM Tél : 677 75 74 40 vingt-deux)	43 648 422 (Quarante-trois millions six cent quarante-huit mille quatre cent vingt-deux)	(120) jours

L'adjudicataire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué **au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation**, au Secrétariat Général de la Commune de Loum pour la mise au point du projet de Lettre-Commande correspondant.

Les Soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs Offres et le procès-verbal de la Commission sous quinzaine du présent communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

Le présent communiqué est établi pour servir et valoir ce que de droit.

LOUM le 19 Septembre 2023

Le MAIRE

KUATE WAMBO Guy Mesmin

CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CFC/CIPM/2023 DU 25 JUILLET 2023 POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX (02) COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEURS SUPPLEANTS AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun communique :

Les entreprises ci-après, seules soumissionnaires ayant satisfait aux critères éliminatoires et dont les offres ont été jugées techniquement éligibles, sont invitées à prendre part à la session de la Commission Interne de Passation des Marchés du Crédit Foncier du Cameroun, qui se tiendra le 18/10/2023 à 12H00, dans la salle de réunions n°502, sise au 5^{ème} étage de l'immeuble siège à Yaoundé :

1.MOORE STEPHEN CA ;

2.UHY BBI Advisory & Audit.

L'ordre du jour portera sur l'ouverture des offres financières.

YAOUNDE le 16 Octobre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MISSI Jean Paul

COMMUNE DE NGAOUI

COMMUNIQUE N°10/C/CNG/SG/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRE DU PROJET FINANCE PAR LE BIP/FEICOM, EXERCICE 2023 DANS LA COMMUNE DE NGAOUI

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NGAOUI, Autorité Contractante, communique :

Les Entreprises suivantes sont par décision municipal N° 10/DM/CNG/SG/CIPM/2023 du déclarée attributaire des lettres Commandes relatifs aux appels d'Offres Nationaux ouverts ci-dessous pour les montants et délai ci-après :

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	DAOR N° 17/P1-C2- E-GB-004 DU 23/05/2023	Pour réhabilitation de certains axes routiers de la ville de Ngaoui	ETS E.GE.TRA	132 000 000	04 Mois
02	AVIS DE CONSULTATION N° 09/DC/CNG /CIPM/2023 DU 23/05/2023	Equipement de la ferme avicole de Ngaoui en intrants de l'Elevage (poussins, abreuvoirs, mangeoire, produits sanitaires, etc...)	ETS ZAKAR & FRERES	17 150 000	04 Mois

Les Directeurs desdits Entreprises sont invités à se présenter à la Commune de NGAOUI dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent Communiqué, en vue de la souscription au projet des lettres commandes.

NGAOUI le 21 Juin 2023

Le MAIRE

ABDOURAMANOU LABI

COMMUNE DE MANDJOU

COMMUNIQUEE N°14/C/CM/SG/ST/M/23 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007BIS/AONO/CM/SG/ST/CIPM/2023 DU 09/10/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT (ASSOCIATION, ONG) EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE GESTION DES DÉCHETS (PCGD) DE LA VILLE DE MANDJOU, DANS LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM & DJÉREM, REGION DE L'EST.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANDJOU

COMMUNIQUE:

Par **DECISION N°14/D/CM/M/SG/ST/2023** du 04 OCT 2023,

Le MARCHÉ objet de l'APPEL D'OFFRES susvisé est **déclaré Infructueux**

la présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

MANDJOU le 4 Octobre 2023

Le MAIRE

DJONI KASSALA Innocent Frédéric

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

**PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°004/DC/FODECC/CSPM /2023
DU 04 SEPTEMBRE 2023 RELATIVE À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATÉRIEL
INFORMATIQUE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'Administrateur communique :

Le Prestataire ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à la Demande de Cotation susmentionnée :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	PERIODE D'EXECUTION
ETS SYDVA B.P :13 269 Yaoundé/ Tél: 699 901 768	39 948 750	Quarante-cinq (45) jours

N°	AUTRES SOUMISSIONNAIRES EVALUES	PRINCIPALES OBSERVATIONS
1	TECH SYSTEM	Eliminé pour absence du descriptif de la fourniture dans une fiche technique en couleur (dans l'original comme dans les copies)
2	INTERASYS CONSEILS	Eliminé pour non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres et pour absence du descriptif de la fourniture dans une fiche technique en couleur (dans l'original comme dans les copies)

L'attributaire du Marché est invité à se présenter dès diffusion du présent Communiqué au secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis à l'immeuble Siège du FODECC au Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé, pour suite des procédures administratives.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés du FODECC. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 5 Octobre 2023

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

COMMUNE DE MANJO

COMMUNIQUE N°011/C/C/MJO/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°01/AC/CTD/MANJO/CIPM/2023 DU 16 AOUT 2023, POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMA DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MANJO, ARRONDISSEMENT DE MANJO, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Manjo, Autorité Contractante, communique

L'Entreprise ci-dessous a été retenue comme Adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Avis de Consultation suscité dont les références, le montant d'attribution et le délai d'exécution, sont récapitulés dans le tableau ci-après

Références de l'Appel d'Offres	Entreprise Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
L'AVIS DE CONSULTATION N°01/AC/CTD/MANJO/CIPM/2023 DU 16 AOUT 2023, POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMA DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MANJO, ARRONDISSEMENT DE MANJO, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.	ETS TIK CAM Tél. 679 70 97 77/657' 77 99 69	8 999 616 FCFA	30 Jours calendaires

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation de l'attribution, en vue de la souscription du projet de Lettre-Commande correspondant. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution. Le présent Communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission

MANJO le 7 Septembre 2023

Le MAIRE

EKOSSO Téclair

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

COMMUNIQUE N° 00130/E/2/C/MINHDU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/09-2023 DU 12 OCTOBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP) N° 00018/E/2/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/01-2023 DU 01/02/2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGÉ DE L'ÉTUDE DE CONCEPTION DE SOLUTIONS BASÉES SUR LA NATURE POUR LA PRÉSERVATION DE LA CAPACITÉ DE DRAINAGE ET D'ADAPTATION NATURELLE DES BAS-FONDS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COMMUNES DE BATOURI, DOUALA IIIÈME ET DOUALA VÈME, NGAOUNDÉRI IIÈME, YAOUNDÉ VÈME ET YAOUNDÉ VIIÈME. MAITRE D'OUVRAGE : MINH DU UNITÉ D'EXÉCUTION DU PROJET : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RÉSILIENTES (PDVIR) BP: 615 YAOUNDÉ, TEL : (237) 242 029 734, EMAIL: MINH DU.PDVIR@GMAIL.COM, SIS IMMEUBLE R+4 FACE ARRIÈRE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE (DGSN).

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain communique :

Conformément aux dispositions des Directives de Passation de Marchés de services de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, édition de Janvier 2011 révisée en Juillet 2014, et suivant la **méthode de « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût » (SFQC)**, les résultats de la Demande de Propositions susvisée sont les suivants :

N°	Fournisseurs	Note technique	Note financière	Note combinée	Montants des offres lus publiquement	Montants évalués des offres (FCFA)	Observations
1	Groupement CETRI & ENSERBAT – TP, BP : 145 Ouagadougou, Tel: (00226) 25 36 02 01, Email: cetri@fasonet.bf	94.80	96.97	95.23	HT : 117 150 000 FCFA	HT : 117 150 000 FCFA	Proposition évaluée la mieux disante
2	LE COMPETING : BP : 6718 Douala Cameroun Tél : +237 699 50 11 77/ 222 21 59 88	81.00	80.01	80.80	HT : 141 969 800 FCFA	HT : 141 969 800 FCFA	Proposition élevée
3	Groupement CINTECH & PERSPECTIVE & AGRO BIO : BP 6450 Ouagadougou Burkina Faso, 01, Tél : (+226) 25 43 24 27, Fax : (+226) 25 43 24 27, E-mail : cintech@fasonet.bf	93.00	100	94.40	HT : 113 596 250 FCFA	HT : 113 596 250 FCFA	Proposition élevée
4	Groupement STUDI International & STUDI Cameroun, BP: 1053 Tunis Tunisie, Tel :216 70 021 000, E-mail: studi@studi.com.tn	96.85	64.22	90.32	HT : 176 893 267 FCFA	HT : 176 893 267 FCFA	Proposition élevée

5	Groupement Groupe Huit & Keran Afrique de l'Ouest & Agora Consulting & ARTER, GROUPE HUIT. 4 rue René Viviani – 44200 Nantes - France Tél. +33 (0)2 51 17 29 00 groupehuit@groupehuit.cm	/	/	/	/	/	Propositions techniques et financières non déposées
6	SCET-TUNISIE : B.P. 16 – 1002 – Tunis –TUNISIE Tél: (+216) 71 894 565/ (+216) 70 555 622 / (+216) 22 576 076 E-mail : K. gharbi@ scet-tunisie.com.tn / direction@scet-tunisie.com.tn	/	/	/	/	/	Propositions techniques et financières non déposées

Attributaire du marché : Groupement CETRI & ENSERBAT-TP, BP : 145 Ouagadougou, Tel: (00226) 25 36 02 01, Email: cetri@fasonet.bf.

Montant évalué HT : 117 150 000 (Cent dix-sept millions cent cinquante mille) FCFA.

Montant évalué TTC : 139 701 375 (Cent trente-neuf millions sept cent un mille trois cent soixante-quinze) FCFA **TTC**

Délai d'exécution : Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

Lieu d'exécution : COMMUNES DE BATOURI, DOUALA IIIÈME ET DOUALA VÈME, NGAOUNDÉRIÈME, YAOUNDÉ VÈME ET YAOUNDÉ VIIÈME.

YAOUNDE le 12 Octobre 2023

Le *MINISTRE*

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N°000406/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE NGAOUNDÉRÉ 2ÈME.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;

Vu la loi n°2022/017 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 novembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 00003095/AONOPU/MINAT/CIPM/2023 du 15 septembre 2023 pour la construction de trois (03) Sous-Préfectures en lots;

Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire STE MOHIF SARL pour le lot 3 relatif à la construction de la Sous-Préfecture de Ngaoundéré 2ème ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1er. Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise STE MOHIF SARL; BP : 134 Ngaoundéré ; Tél: 699 84 71 27, le Marché relatif à la construction de la Sous-Préfecture de Ngaoundéré 2ème, pour un montant de quatre-vingt-dix- millions cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-sept (90 160 987) de francs CFA, toutes taxes comprises (TTC).

Article 2.-Les travaux de référence seront exécutés dans un délai de huit (08) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./ -

YAOUNDE le 13 Octobre 2023

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

PRÉFECTURE DU WOURI

DECISION N°006/PREFET-W/2023/ DU 05/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/CDPM/C.19/CESO-NKOLOLOUN/2023 DU 22 AOUT 2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE SOCIAL DE NKOLOLOUN.MAITRE D'OUVRAGE : CHEF DE CENTRE SOCIAL DE NKOLOLOUN. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE Préfet du Département du Wouri DU WOURI,**

Vu la Constitution ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instruction relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organisations Subventionnés, pour l'Exercice 2023 ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres n° 006/AONO/CDPM-W C.19/CESO-NKOLOLOUN/2023 du 22 Aout 2023;
Vu le rapport d'analyse des offres ;
Vu le procès-verbal de proposition d'attribution du 29 septembre 2023 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Wouri;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : la lettre commande objet de l'Appel d'Offres susvisé, est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° Lot	Entreprise	Montant TTC de l'attribution	Délai (mois)	Observation
	ETS FOSSI PROSPER BP:317 BAFOUSSAM, TEL: 677 962 847	11 974 256 FCFA	03	Adjudicataire

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 5 Octobre 2023

Le PRÉFET

MBOUTOU Benjamin

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N°000408/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023. PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE DU SOUS-PRÉFET DE GUIDER.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des Autres Entités Publiques ;

Vu la loi n°2022/017 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 novembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 00003096/AONOPU/MINAT/CIPM/2023 du 15 septembre 2023 pour la construction des résidences de certaines Autorités Administratives en deux (02) lots;

Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire ETS SENOU pour le lot 1 relatif à la construction de la résidence du Sous-Préfet de GUIDER ;

Considérant les nécessités de service,

D E C I D E

Article 1er. Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise ETS SENOU ; BP : 909 Garoua ; Tél : 699 70 12 58, le Marché relatif à la construction de la résidence du Sous-Préfet de GUIDER, pour un montant de quatre-vingt-neuf millions neuf cent quarante-neuf mille six cent trente-un (89 949 631) francs CFA, toutes taxes comprises (TTC).

Article 2.-Les travaux de référence seront exécutés dans un délai de huit (08) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./ -

YAOUNDE le 13 Octobre 2023

Le **MINISTRE**

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N°000409/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE DU SOUS-PRÉFET DE PORHI.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance

dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des Autres Entités

Publiques ;

Vu la loi n°2022/017 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de

l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N°

2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du

Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de

l'Administration Territoriale ;

Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 novembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 00003096/AONOPU/MINAT/CIPM/2023 du 15 septembre 2023 pour la construction des résidences de certaines Autorités Administratives en deux (02) lots;

Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire TRANSCONTINENTAL TRAVELS AND SERVICES AGENCY SARL pour le lot 2 relatif à la construction de la résidence du Sous-Préfet de PORHI ;

Considérant les nécessités de service,

D E C I D E

Article 1er. Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise TRANSCONTINENTAL TRAVELS AND SERVICES AGENCY SARL; BP : 549 Garoua ; Tél : 699 94 32 72, le Marché relatif à la construction de la résidence du Sous-Préfet de PORHI, pour un montant de quatre-vingt-dix millions (90 000 000) de francs CFA, toutes taxes comprises (TTC).

Article 2.-Les travaux de référence seront exécutés dans un délai de huit (08) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./

YAOUNDE le 13 Octobre 2023

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

COMMUNE DE MASSOCK

DECISION N° 2023/...../DM/SG/CMSOK PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/ AONO/CMSOK/CIPM/2023 DU 14 SEPTEMBRE 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BACS HORS SOL POUR LA PISCICULTURE DANS COMMUNE DE MASSOK, DEPARTEMENT DE LA SANAGA – MARITIME, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Vu la constitution

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n° 95/082 du 24 avril 1995 portant création de la Commune Rurale de Massok ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n°000159/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur BATOUM BATOUM Robert, Maire de la Commune de Massok et les adjoints à l'issue de la session de plein droit du conseil Municipal tenue à Massok, le 18 février 2020 ;

Vu La lettre circulaire N°00000192/C/MINFI du 06 janvier 2023 relative à l'exécution , au suivi et au control de l'exécution des budgets des collectivités territoriales Décentralisées pour l'exercice 2023 ;

Vu Décision N°0000346/D/MINMAP/SG/DAJ/CRL/CEA1 du 07 juin 2021 portant nomination du président de la commission interne de passation des Marchés auprès de la Commune de Massok ;

Vu Décision municipale N°2023/058/DM/CMSOK/SG du 17 Mai 2023 Constatant la composition de la commission interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de MASSOK;

Vu le procès –verbal de la session du 11 Octobre 2023 de la commission Ad hoc portant proposition d'attribution.

Considérant L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT A L'AVIS N°07/AONO/CIPM/CMSOK/2023 DU 14 SEPTEMBRE 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BACS HORS SOL POUR LA PISCICULTURE DANS COMMUNE DE MASSOK, DEPARTEMENT DE LA SANAGA – MARITIME, REGION DU LITTORAL

DECIDE-

Article 1^{er}: **STE ARCHITECTURAL BUSINESS SOLLUTION ENGINIERING (ABS) , BP: 8213 Yaoundé , Tel: 671 64 33 83 est déclarée adjudicataire de la lettre commande** relative à l'avis d'appel d'offre susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suites :

Nature de la Lettre commande : CONSTRUCTION DES BACS HORS SOL POUR LA PISCICULTURE DANS COMMUNE DE MASSOK, DEPARTEMENT DE LA SANAGA – MARITIME, REGION DU LITTORAL

Montant du Marché : Montant TTC : **10 000 000 FCFA.**

Délai de livraison : Trois (03) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

MASSOCK le 16 Octobre 2023

Le MAIRE

BATOUM BATOUM Robert

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION ? 344/ D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO/2023 DU 11 OCTOBRE 2023 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL RESTREINT N° 094/AAONR/MINTP/CIPM-TCRI/2022 DU 14 OCTOBRE 2022, EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE, GEOTECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE LA PÉNÉTRANTE NORD DE LA VILLE DE YAOUNDÉ ET L'AMÉNAGEMENT DES VOIES ALTERNATIVES, DANS LA RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023; Vu la loi N°2022 /004 du 27 avril 2022 portant ratification de l'Ordonnance N°2021/004 Du 29 décembre 2021 modifiant et complétant certaines disposition de la loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023

Vu le Décret n° 2001/018 du 17 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ; Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ; Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ; Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

l'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;

Vu Décision N°154/D/MINTP/CAB du 16 juillet 2019 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu Décision N° 481/D/MINTP/CAB du 20 Décembre 2021 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction de de Réhabilitation des Infrastructures auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés publics ;

Vu Le Dossier de l'Appel d'Offres National Restreint N°094/AONR/MINTP/CIPM-TCRI/CCCM-TR/2022 du 14/10/2022 ;

Vu Les offres des soumissionnaires ;

Vu le Rapport d'examen des offres administratives et techniques y relatives ;

Vu le Rapport d'examen des offres financières y relatives.

Vu La lettre N°03-2023/CIPM-TCRI du 11 janvier 2023 du Président de la commission a Monsieur le Ministre des Travaux Publics;

Vu La notification de la proposition d'attribution N°03/L/MINTP/CIPM-TCRI/2023 du 19/01/2023.

Vu La décision d'attribution N° 049/D/MINTP/SG/DCT/CAO/RA/NGF/2023 du 08/02/2023

Vu Le Communiqué N° 198/C/MINTP/SG/DCT/CAO/RA/NGF/2023 du 08/02/2023

Vu La lettre N° 04714-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 18 septembre 2023 du MINMAP accordant l'annulation l'Appel d'Offres National Restreint N°094/AONR/MINTP/CIPM-TCRI/CCCM-TR/2022 du 14/10/2022.

DECIDE:

Article 1: L'Appel D'offre National Restreint N° 094/AAONR/MINTP/CIPM-TCRI/2022 du 14 octobre 2022, en procédure d'urgence pour le contrôle technique ,geotechnique et la surveillance des travaux d'élargissement de la pénétrante nord de Yaoundé et l'aménagement des voies alternances, dans la région du centre , est annulé.

Article 2 : La présente décision qui tient lieu de main levée du cautionnement provisoire pour le groupement INTEGC/SINEGEO/GE, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

COMMUNE D'AYOS

ADDITIF 1 N° 09 /AD/C-AYOS/2023 DU 11/10/2023. RELATIF À LA L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°25/AONO/C-AYOS/CIPM/2023 DU 19 SEPTEMBRE 2023 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE LA DIGUE D'ELONE ET D'AMÉNAGEMENT DES ACCÈS, SUR LE TRONÇON NDELLE-NYAMVOUDOU DANS LA COMMUNE D'AYOS.FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'AYOS, EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutôt VOIR FICHER JOINT

YAOUNDE le 11 Octobre 2023

Le MAIRE

NDONGO BIKO'O Paul

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I**PORTANT ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES N° 23-02/AONO/UYI/CIPM/2023**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telle devra parvenir au service de la Direction Technique de l'Université de Yaoundé I au plus tard le 10 Octobre 2023, à 13 heures (heure locale), et devra porter la mention
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telle devra parvenir au service de la Direction Technique de l'Université de Yaoundé I au plus tard le 18 Octobre 2023, à 13 heures (heure locale), et devra porter la mention

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres se fera en deux temps, le 10 Octobre 2023 à 14 heures par la Commission interne de Passation des Marchés Publics de l'Université de Yaoundé I. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne dûment mandatée (même en cas de groupement) et ayant une parfaite connaissance du DAO. A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant eu le dossier administratif conforme et obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100 .
	Lire plutot L'ouverture des offres se fera en deux temps, le 18 Octobre 2023 à 14 heures par la Commission interne de Passation des Marchés Publics de l'Université de Yaoundé I. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne dûment mandatée (même en cas de groupement) et ayant une parfaite connaissance du DAO. A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant eu le dossier administratif conforme et obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100 .

3	Autres
	Au lieu de ... N/A
	Lire plutot VOIR FICHER JOINT

YAOUNDE le 10 Octobre 2023

Le VICE-RECTEUR

OWONA NGUINI MATHIAS ERIC

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

ADDITIF N°09831/23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/AA DU 13/10/2023 RELATIF A CERTAINES MODIFICATIONS APPORTEES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°094/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 29/08/2023 PORTANT SUR LA FOURNITURE D'UN (01) LOT D'EQUIPEMENTS DS PONTS BASCULES LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SODECOTON PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES QUE LES MODIFICATIONS CI-APRÈS SONT APPORTÉES AU DAO SUS RÉFÉRENCE: PAR AILLEURS, LA DATE LIMITE DE RECEVABILITÉ ET D'OUVERTURE DES OFFRES PRÉVUE LE 17 OCTOBRE 2023 EST REPORTÉE AU 24 OCTOBRE 2023.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six **(06)** exemplaires dont un original et cinq **(05)** copies, marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 17/10/2023 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°094/23/AOIO/SDCC/CIPM

DU 29/08/2023 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT D'ÉQUIPEMENTS DES PONTS BASCULES

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Lire plutot

Les soumissions présentées sous forme reliée, rédigées en Français ou en Anglais, établies en six **(06)** exemplaires dont un original et cinq **(05)** copies, marqués comme tels devront parvenir **au plus tard le 24/10/2023 à 15 heures** au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua. Les plis renfermant les soumissions seront contenus dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°094/23/AOIO/SDCC/CIPM

DU 29/08/2023 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT D'ÉQUIPEMENTS DES PONTS BASCULES

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 17/10/2023 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

Lire plutot

L'ouverture des plis sera effectuée en une seule phase par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODECOTON dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la Société à Garoua **le 24/10/2023 à partir de 16 heures.**

Seuls les soumissionnaires qui le désirent peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y **faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.**

Un seul représentant par soumissionnaire sera admis en salle.

GAROUA le 13 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOURRAIN Henri Pierre

COMMUNE DE MANDJOU

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007 BIS /AONO/CM/SG/ST/CIPM/2023 DU 09/10/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT (ASSOCIATION, ONG) EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE GESTION DES DECHETS (PCGD) DE LA VILLE DE MANDJOU, DANS LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM & DJEREM, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de MANDJOU, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de MANDJOU, un Appel d'Offres National Ouverts en procédure d'urgence pour l'élaboration du Plan Communal de Gestion des déchets de la ville de MANDJOU, dans la commune de MANDJOU, département DU LOM & DJEREM, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Cette étude devra comporter les volets suivants :
Faire l'état des lieux de la gestion des déchets ;
Proposer des schémas de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, traitement) en tenant compte de la typologie de ces derniers ;
Faire une étude de rentabilité économique des déchets dans la commune ;
Proposer un mécanisme de financement durable de la gestion des déchets ;
Faire des propositions sur la mise en place d'une unité communale de gestion des déchets, assorti d'un plan d'exploitation ;
Proposer une stratégie d'éducation, d'information et de sensibilisation des populations.
Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les termes de référence.

3. Cout Prévisionnel

14 000 000 (Quatorze millions) Francs CFA TTC ;

4. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Associations et ONG de droit camerounais et installées en territoire camerounais ayant une expérience avérée dans l'élaboration des Plans Communaux.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget 2023 de la Commune de MANDJOU (Produit Spécial du Droit d'Accise).

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel à Candidatures peut être consulté gratuitement à la Commune de MANDJOU (Service Technique), dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel à Candidatures peut être retiré, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le paiement de la somme non remboursable de **Vingt mille (20 000) francs CFA** à la Recette Municipale de MANDJOU.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli ferme ci à la Mairie de MANDJOU, au plus tard le **01/11/2023 à 9 heures** précises et portera les mentions suivantes :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007 BIS
/AONO/CM/SG/ST/CIPM/2023 DU 09/10/2023
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT (ASSOCIATION, ONG) EN VUE DE
L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE GESTION DES DÉCHETS (PCGD) DE LA VILLE DE MANDJOU,
DANS LA COMMUNE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM & DJÉREM, REGION DE L'EST.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9. Delai de Livraison

La durée prévue pour l'élaboration du Plan Communal de Gestion des Déchets est de cinq (05) mois y compris les délais de validation, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations. Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt (120) jours représentant 2% du coût prévisionnel soit : 280 000 Frs ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

Les prestations feront l'objet d'un Contrat à rémunération forfaitaire, couvrant la totalité des coûts du personnel, des frais de communication, des déplacements, d'hébergement, d'édition des documents, de logement et de subsistance, de location et de fonctionnement et tout autre frais encouru par le consultant dans le cadre de l'exécution des prestations.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois. Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **01/11/2023 à 10 heures** par la Commission interne de Passation des Marchés de MANDJOU. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée. Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100.

13. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires qui entraîneront le rejet pur et simple des offres sont :

- Les pièces et documents falsifiés ;
- Les pièces administratives non conformes au-delà des quarante-huit (48) heures ;
- Absence d'un Chef de mission titulaire au minimum d'un diplôme d'Ingénieur en gestion des ressources naturelles, en Eau et Assainissement, ou en Génie Sanitaire (BAC+5) avec au moins 5 ans d'expérience minimum dans l'élaboration des Plans Communaux ;
- Absence d'un justificatif notamment d'un extrait de contrat (1ère et dernière page) exécuté ou en cours d'élaboration ;
- Note technique inférieure à 80/100.

9-2 Critères essentiels

L'offre technique du soumissionnaire sera évaluée sur les éléments suivants :

Qualification des experts et leurs expériences dans le domaine du projet sur 60 points ;

Pertinence de la méthodologie proposée sur 20 points ;

Plan de travail proposé en conformité avec les TdR sur 05 points ;

Références du Soumissionnaire sur 12 points ;

Présentation générale de l'offre sur 03 points.

Note technique = 100 points.

6/ 69

N.B. : Seules les offres jugées techniquement acceptables (Note technique supérieure ou égale à 80 points sur 100) seront retenues pour l'évaluation financière.

9-3 - Les offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées en fonction des critères ci-après :

$SF=100 \times Fm/F$.

SF étant le score financier, Fm la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

L'offre complète conforme et moins disante (après rectification éventuelle du montant) recevra la totalité des points (100). Les offres seront notées sur 100 points suivants la formule ci-après : $NTF=0.7 \times NTO.3 \times NF$

L'Autorité Cocontractante se réserve le droit de ne pas attribuer le marché dans le cadre du présent appel d'offres au soumissionnaire qui, titulaire d'un contrat en cours, a des performances peu satisfaisantes (mise en demeure ou constat de carence notifiée dans les Six (06) mois précédant la date d'attribution ; contrat en cours de clôture ou de résiliation pour faute imputable au cocontractant).

14. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO et notamment :

Offre administrative sera jugée conforme ;

Offre technique sera jugée conforme si la note est supérieure ou égale à 80/100 ;

Offre financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la mieux disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de MANDJOU, Services Technique aux numéros de téléphones : 690 91 27 91 / 67701 13 40.

MANDJOU le 10 Octobre 2023

Le MAIRE

DJONI KASSALA Innocent Frédéric

CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08/AONO/CFC/CIPM/2023 DU 16/10/2023 POUR LA REALISATION D'UNE INFRASTRUCTURE D'INTERCONNEXION DE SECOURS ET LA FOURNITURE DES BANDES PASSANTES Y RELATIVES AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CFC, EXERCICE 2023 LIGNE BUDGETAIRE : AUTRES SERVICE CONSOMMES.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Afin d'optimiser l'infrastructure réseau du CFC sur les liaisons d'interconnexion suivant les normes en vigueur, le Directeur Général du CFC (Maître d'Ouvrage) lance un Appel d'Offres pour le recrutement d'une entreprise en vue la construction d'une infrastructure d'interconnexion de secours pour l'ensemble de ses sites (siège et Agences Régionales) par des technologies VPN/MPLS et la fourniture des bandes passantes d'interconnexion pour l'exploitation de ladite infrastructure.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres National Ouvert visent à doter le CFC d'une infrastructure d'interconnexion de secours mise en place conformément à la réglementation en vigueur et portent sur :

- ü La réalisation d'un état des lieux en vue de la conception de l'architecture de la solution faisant ressortir entre autres les blocs techniques, fonctionnels et organisationnels à mettre en œuvre ;
- ü La réalisation de l'architecture cible par la fourniture des équipements nécessaires, la configuration, le déploiement et les tests des différents blocs et composants constitutifs au siège et dans les différents sites des agences du CFC. La fourniture des bandes passantes nécessaires pour les tests seront à la charge du prestataire ;
- ü L'intégration à l'existant en garantissant la fonction « loadbalancing » avec la liaison d'interconnexion principale, sur l'équipement réseau fédérateur ;
- ü La fourniture des bandes passantes nécessaires à l'exploitation de l'infrastructure pendant les douze (12) mois relative à la période de garantie ;
- ü Le transfert de l'ensemble des compétences opérationnelles et techniques pour l'exploitation de l'infrastructure implémentée, par la réalisation des formations sur l'exploitation et l'administration de la solution, la fourniture des manuels de formation, la fourniture de la documentation technique et des modes opératoires associés ;
- ü L'assistance au démarrage du système.

Ces prestations sont détaillées dans les termes de références visés à la pièce N°5 du Dossier d'Appel d'Offres.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations tel qu'il ressort des études préalables (Termes de référence) est de **rente-cinq millions quatre-cent quarante-huit mille cinq cent vingt (35 448 520) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

4. Allotissement

Les prestations objet de l'Appel d'Offres sont regroupées en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est ouverte à toute entreprise spécialisée dans l'implémentation des infrastructures d'interconnexion, ayant son siège social au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans des prestations similaires.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de fonctionnement du CFC de l'exercice 2023.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à l'adresse ci-après :

« **Direction des Affaires Générales du CFC, Sous-Direction du Patrimoine et des Archives, Service des Marchés sis au 2^e étage de l'immeuble siège du CFC, porte 202, BP 1531 Yaoundé, Téléphone : 222 23 52 15 – Télécopie : 222 23 52 21** »

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au CFC (voir adresse ci-dessus) dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **quarante mille (40 000) francs CFA** sur le compte intitulé « Compte Spécial CAS-ARMP » ouvert à la banque BICEC.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Patrimoine et des Archives, sise au 2^e étage porte 202 de l'Immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun Tél. : 222 23 02 37 / 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21, **au plus tard le 13/11/2023 à 11 heures**, heure locale. Les offres seront déposées contre récépissé et devront porter la mention :

« **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08/AONO/CFC/CIPM/2023 DU 16/10/2023, POUR LA REALISATION D'UNE INFRASTRUCTURE D'INTERCONNEXION DE SECOURS ET LA FOURNITURE DES BANDES PASSANTES Y RELATIVES AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN**

NB : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de quatorze (14) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **sept-cent huit mille neuf cent soixante-dix (708 970) francs CFA** établi par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances, valable jusqu'au trentième (30^e) jour inclus au-delà du délai de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises dont la caution de soumission, doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux (02) temps.

L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques sera effectuée le **13/11/2023 à 12 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du Crédit Foncier du Cameroun siégeant dans la salle de réunion du 5^{ème} étage, porte 502 de l'Immeuble siège du CFC.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre peuvent y assister.

L'ouverture des offres financières se fera ultérieurement et concernera exclusivement les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise à l'issue de l'évaluation technique.

14. Critères d'évaluation

- Critères éliminatoires

● N°	● CRITERES	● OUI	● NON
● 1	● Offre incomplète au regard des prescriptions du RPAO (Critère de recevabilité)	●	●
● 2	● Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures suivant la séance d'ouverture des plis.	●	●
● 3	● Pièces falsifiées ou fausses déclarations	●	●
● 4	● Présence d'éléments financiers dans le dossier administratif ou dans l'offre technique	●	●
● 5	● Utilisation du réseau de distribution par fibre optique du fournisseur de la liaison principale du CFC	●	●
● 6	● Absence de représentation du prestataire dans toutes les régions du Cameroun	●	●
● 7	● Absence de solution de secours en cas de rupture de la fourniture des bandes passantes sur l'infrastructure construite	●	●
● 8	● Absence des Termes de références paraphés sur chaque page, signés et datés à la dernière page	●	●
● 9	● Note technique inférieure à 70%	●	●

● 14. b. Critères essentiels

● N°	● CRITERES	● POINTS
● 1	● Présentation générale de l'offre (sommaire, pagination, reliure, lisibilité, intercalaires couleur, respect de l'ordre des pièces)	● 02
● 2	● Pertinence de la note méthodologique faisant ressortir la compréhension du besoin, l'organisation attendue pour assurer la réalisation de la mission et garantir la fiabilité des résultats	● 10
● 3	● Références générales du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires (Pour chaque référence, joindre 1 ^{ère} et dernières pages des contrats PV de réception ou Attestation de bonne fin)	● 30
● 4	● Qualification et expérience des personnels clés ● N.B. : Pour chaque personnel, joindre : Cv daté et signé conjointement par le soumissionnaire et l'intéressé, assorti des copies certifiées conformes des diplômes, certificats et attestation de disponibilité.	●
	● ● Chef de mission Ingénieur Réseaux Bac +5 ou équivalent	● 15
	● ● 01 (un) Ingénieur des Travaux Informatiques Bac +3 ou équivalent, option Systèmes et réseaux	● 10
	● ● 01 (un) Technicien supérieur en informatique Bac + 2 ou équivalent, option Systèmes et réseaux	● 5
● 5	● Conformité des délais de livraison et du service après-vente aux exigences de qualité précisées dans les TDRs	● 18
● 6	● Conformité de l'offre aux spécifications techniques des matériels et bandes passantes à fournir	● 10
●	● Total	● 100

● **NB** : Seules les offres ayant satisfait à la totalité des exigences des critères éliminatoires feront l'objet d'une évaluation financière.

15. Attribution

La Lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire ayant satisfait à tous les critères éliminatoires et dont l'offre aura été évaluée la mieux disante, par combinaison des critères techniques et financiers. Les poids respectifs attribués aux propositions techniques et financières sont :

T = 0,7 ; F = 0,3.

La note finale (N) d'un soumissionnaire sera calculée par combinaison des notes techniques (Nt) et financières (Nf) selon la formule suivante :

$$N = 70 \times Nt + 30 \times Nf$$

100

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, 2^{ème} étage, porte 202 de l'immeuble siège du CFC, sis au boulevard du 20 mai à Yaoundé, B.P. 1531, Tél : 222 23 02 31 ; Fax : 222 23 52 21, au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres.

YAOUNDE le 16 Octobre 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MISSI Jean Paul

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°003/AONR/FODECC/CSPM /2023 DU 04 SEPTEMBRE 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET D'UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'Administrateur communique :

Le Prestataire ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National restreint en procédure d'urgence susmentionné

ATTRIBUTAIRE	NOTE FINALE	MONTANT TTC EN FCFA	DUREE D'EXECUTION
ETS SYDVA B.P : 13 269 Yaoundé/Cameroun Tél. : 6 99 90 17 68	96/100	35 984 880	90 jours

L'attributaire du Marché est invité à se présenter dès diffusion du présent Communiqué au secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis à l'immeuble Siège du FODECC au Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé, pour suite des procédures administratives.

YAOUNDE le 10 Octobre 2023

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONR/FODECC/CSPM/2023 DU 23 AOÛT 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET COMPTABLE POUR L'ASSISTANCE COMPTABLE ET LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS DES EXERCICES 2023, 2024 ET 2025 AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC),

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Administrateur communique :

Le Prestataire ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint susmentionné :

ATTRIBUTAIRE	NOTE FINALE	
Cabinet LEGRAND CONSEIL, B.P.: 3766 DOUALA - Cameroun, TEL : 699 87 65 02,	93.36/100	Total : 44 998 210 ● Tranche Ferme : 14 999 403 ● Première tranche Conditionnelle : 14 999 403 ● Deuxième tranche Conditionnelle : 14 999 403

AUTRES SOUMISSIONNAIRES EVALUES	NOTE FINALE	PRINCIPALES OBSERVATIONS
MAZARS CAMEROUN SA,	85.08/100	Offre non évalué « mieux disante »
LIMAN CONSULTING (CLC)	84.80/100	Offre non évalué « mieux disante »
ARC -AUDIT & CONSULTING SARL	83.45/100	Offre non évalué « mieux disante »

L'attributaire du Marché est invité à se présenter dès diffusion du présent Communiqué au secrétariat de l'Administrateur du FOD quartier Golf – Yaoundé, pour suite des procédures administratives.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication Marchés du FODECC.

Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 10 Octobre 2023

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET DES OFFRES TECHNIQUES DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONR/FODECC/CSPM /2023 DU 08 SEPTEMBRE 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR LA RÉDACTION DU MANUEL D'OPÉRATIONNALISATION DU GUICHET DE TRANSITION AGRO ÉCOLOGIQUE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'Administrateur communique :

Conformément aux dispositions de l'article 93 (2) du Code des Marchés Publics, les résultats de l'ouverture des Dossiers administratifs et des Offres Techniques de l'Appel d'Offres National Restreint susmentionné se présentent de la manière suivante :

N°	SOUSSIONNAIRE	NOTE OBTENUE	STATUT DE L'OFFRE	OBSERVATIONS
1	KAP – SIT INTERNATIONAL CONSULTING	87.5/100	Admis pour la suite de la procédure	RAS

Les Soumissionnaires admis pour la suite de la procédure sont invités à l'ouverture des Offres Financières qui aura lieu le **13 Octobre 2023 à 10h00** à l'immeuble Siège du FODECC sis au Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé.

YAOUNDE le 12 Octobre 2023

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA REGION DU LITTORAL

AVIS DE COTATION N°008/AC/C/SP/CRPM-LT/DRES-LT DU 09/10/2023 POUR LA REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES SINISTREES DANS LES LYCEES ET COLLEGES DE LA REGION DU LITTORAL REPARTIS EN TROIS LOTS : LOT 1 REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES PRESENTANT DES RISQUES POUR LES ELEVES DE L'ENIEG DE NKONGSAMBA DEPARTEMENT DU MOUNGO ; LOT 2 REHABILITATION DE SALLES DE CLASSE SUITE AUX PLUIES AU LYCEE BILINGUE DE MBANGA PONGO DEPARTEMENT DU WOURI ; LOT 3 REHABILITATION DE SALLES DE CLASSE ET D'UN ATELIER DE MAÇONNERIE SUITE A UNE TORNADE ET LA CHUTE D'UN ARBRE AU CETIC DE BODBADJANG DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME ;FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP). - EXERCICE 2023 MAITRE D'OUVRAGE : DELEGUE REGIONAL DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE DU LITTORAL.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
572510501340020361400

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2023, le Gouverneur de la Région du Littoral, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Littoral en Lot 1 : **la réhabilitation des infrastructures présentant des risques pour les élèves** de l'ENIEG de Nkongsamba ; en Lot 2 **la réhabilitation des salles de classe suite aux pluies** du Lycée Bilingue de Mbanga Pongo; en Lot 3 , **la réhabilitation des salles de classe et d'un atelier de maçonnerie suite à la tornade et la chute d'un arbre** du CETIC de Bodbadjang, **Région du Littoral**

2. Consistance des prestations

L'ensemble des travaux comprend notamment :

LOT 1

- Travaux préparatoires ;
- Couverture, Étanchéité et plafond ;
- Peinture.

LOT 2

- Travaux préparatoires ;
- Charpente — Couverture ;
- Plafond extérieur et intérieur.

LOT 3

- Travaux préparatoires ;
- Maçonnerie ;
- Menuiserie ;
- Charpente — Couverture ;
- Peinture.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel d'exécution à l'issue des études préalables de l'ensemble des 03 lots est de : **25 500 000**



(vingt-cinq millions cinq cent mille) francs CFA, soit :

Lot 1	Lot 2	Lot 3
8 285 920 F CFA TTC	5 114 633 F CFA TTC	12 099 447 F CFA TTC

4. Allotissement

Les travaux objet de la présente Demande de Cotation sont regroupés en trois (03) lots. Un soumissionnaire peut postuler pour les 03 lots.

5. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité de conditions, aux Entreprises de droit Camerounais, évoluant dans ce domaine et ayant les capacités administratives, techniques et financières requises. La participation des entreprises sous forme de groupement ou de sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

6. Financement

Les travaux objet de la présente Demande de Cotation sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2023, sur la ligne d'imputation budgétaire 572510501340020361400

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat Particulier** de la Région du Littoral, 4^{ème} étage de l'immeuble abritant les services du Gouverneur du Littoral, sis à Bonanjo à Douala, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

La Demande de Cotation peut être obtenue aux heures ouvrables au **Secrétariat Particulier** de la Région du Littoral, 4^{ème} étage de l'immeuble abritant les services du Gouverneur du Littoral, sis à Bonanjo, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **25 000 (vingt cinq mille) Francs CFA**, payable à la Trésorerie Générale de Douala.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la CRPM sise au 2^{ème} étage de l'immeuble abritant les services du Gouverneur, porte 219, sis à Bonanjo, au plus tard le **30/10/2023 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

**DEMANDE DE COTATE N
N°008/DC/C/SP/CRPM-LT/DRES-LT du 09/10/2023**

pour les travaux de réhabilitation des infrastructures sinistrées et/ou présentant des dangers pour les élèves dans les établissements secondaires de la Région du Littoral répartis en trois lots :

Lot 1 Réhabilitation des infrastructures présentant des risques pour les élèves de l'ENIEG de Nkongsamba Département du Mounjo ;

Lot 2 Réhabilitation de salles de classe suite aux pluies au Lycée Bilingue de Mbanga Pongo Département du Wouri ;

Lot 3 Réhabilitation de salles de classe et d'un atelier de maçonnerie suite à une tornade et la chute d'un arbre au CETIC de Bodbadjang Département de la Sanaga Maritime.

« A N'OUVRE QU'EN SEANCE DE EPOUILLEMENT »

Les 03 offres Administrative, Technique et Financière devront être regroupées en 01 document unique ayant en :

- A- Offre Administrative ;
- B- Offre Technique ;
- C- Offre financière.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution de l'ensemble des travaux prévu par le Maître d'Ouvrage est de **Deux (02) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux pour chaque Lot ou à la date indiquée dans ledit ordre de service.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une assurance ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 de la Demande de Cotation précisant le montant de (510 000) cinq cent dix mille Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Cotation.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la présente Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **30/10/2023 à 13 heures** précises par la Commission Régionale de Passation des Marchés auprès du Gouverneur du Littoral dans la salle de la CRPM porte 219 2^{ème} étage de l'immeuble abritant les services du Gouverneur, sis à Bonanjo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des Offres se fera **au triple plan administratif, technique, et financier** selon des critères éliminatoires, et selon les critères essentiels suivant le système binaire (oui/non).

Critères éliminatoires

En plus des cas d'élimination ou d'irrecevabilité déjà cités à travers la présente Demande de Cotation, toute offre objet des cas particuliers suivants est également sujette à l'élimination ou à l'irrecevabilité :

1. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures après dépouillement;
2. La fausse déclaration ou pièce falsifiée;
3. L'omission d'un prix unitaire quantifié, dans le bordereau des prix unitaires (BPU) ou dans le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE);
4. La non satisfaction des cinq derniers critères essentiels ;
5. Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un Marché au cours des trois (03) dernières années et entreprise non défaillante ;
6. Absence de la Caution de Soumission ;
7. Absence d'un sous détail des prix ;
8. Offre financière incomplète.

Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans la Demande de Cotation (RPDC notamment) :

1. Présentation générale des offres ;
2. Visite du site signée sur l'honneur ;.....
3. Références techniques de l'entreprise ;
4. Qualification et expérience du personnel ;
5. Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;.....
6. Capacité financière ;
7. Projet de Lettre Commande paraphé et signé à la dernière page.

15. Attribution

terme des différentes délibérations, la Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire remplissant les capacités **administrative, technique et financière requises et présentant, l'offre financière évaluée la moins-disante.**

16. Durée Validité des Offres

terme des différentes délibérations, la Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire remplissant les capacités **administrative, technique et financière requises et présentant, l'offre financière évaluée la moins-disante.**

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services du Gouverneur de la Région du Littoral et à la DRES Littoral.

Dénonciation en cas de corruption :

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Additif :

L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier la Demande de Cotation en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fera partie intégrante de la Demande de Cotation et sera communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acquis la Demande de Cotation. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs à l'Autorité Contractante par écrit.

Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres.

DOUALA le 9 Octobre 2023

Le GOUVERNEUR

IVAHA DIBOUA Samuel Dieudonné

COMMUNE DE MBANGASSINA

**PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06/
AONO/C-MBNA/CIPM/2023 DU 17/07/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA DECHARGE MUNICIPALE DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA,
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE. PHASE I.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de MBANGASSINA, Maître d'ouvrage de ladite Commune, communique :
Par décision **N°_10_/DM/C/MBA/SG/CIPM/2023**, l'entreprise ci-dessous a été retenue comme attributaire du Marché relatif à
l'appel d'offres susmentionné pour les montants et délais ci-après :

LOTS	ARRONDISSEMENT	LOCALITES	SOUSSIONNAIRE	MONTANT	DELAI
				TTC (FCFA)	
unique	MBANGASSINA	MBANGASSINA	ETS BABSON & PARTNERS TEL : 698278181/681285838	9 945 450	02 mois

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, à la commune de MBANGASSINA, pour la mise au point du Marché correspondants

MBANGASSINA le 13 Octobre 2023

Le MAIRE

MBOENE Bernard

PRÉFECTURE DU WOURI

COMMUNIQUE N°006/C/PREFET-W/2023 DU 05/10/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CDPM/C.19/CESO-NKOLOLOUN/2023 DU 22 AOUT 2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION CENTRE SOCIAL DE NKOLOLOUN.MAITRE D'OUVRAGE : CHEF DE CENTRE SOCIAL DE NKOLOLOUN.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2023

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Wouri communique :

Par DECISION N°006/D/ Préfet-W /2023 DU 05/10/2023,

la Lettre-Commande objet de l'Appel d'Offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° Lot	Entreprise	Montant TTC de l'attribution	Délai (mois)	Observation
	ETS FOSSI PROSPER BP:317 BAFOUSSAM, TEL: 677 962 847	11 974 256 FCFA	03	Adjudicataire

L'attributaire ci-dessus est invité à se présenter, dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Préfecture du Wouri, pour l'établissement du projet de Lettre-Commande.

DOUALA le 5 Octobre 2023

Le PRÉFET

MBOUTOU Benjamin

COMMUNE DE MASSOCK

COMMUNIQUE N°009 /C/SG/CMSOK DU 16/10/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/ AONO/CMSOK/CIPM/2023 DU 14 SEPTEMBRE 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BACS HORS SOL POUR LA PISCICULTURE DANS COMMUNE DE MASSOK, DEPARTEMENT DE LA SANAGA – MARITIME, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MASSOK, MAITRE D'OUVRAGE COMMUNIQUE :

Par décision N° 2023/009/DM/SG/CMSOK du 16/10/2023, La **STE ARCHITECTURAL BUSINESS SOLLUTION ENGINEERING (ABS)** , BP: 8213 Yaoundé , Tel: 671 64 33 , a été retenue Adjudicataire de la lettre commande relatif à l'avis suscité, au vu des résultats des travaux de la sous-commission AD HOC présentés dans le tableau ci-après :

Soumissionnaires	Offre administrative	Offre technique	Offre financière	observati
STE ARCHITECTURAL BUSINESS SOLLUTION ENGINEERING (ABS)	Conforme	qualifié	Montant TTC: 10 000 FCFA	Adjudicata

DOUALA le 16 Octobre 2023

Le MAIRE

BATOUM BATOUM Robert

COMMUNE DE PÉTÉ BANDJOUN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015
/AONO/CPB/CIPM/2023 DU 13/10/2023 POUR LE CONTROLE DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE
CONSTRUCTION DE U CITE MUNICIPALE DE PETE BANDJOUN, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI,
REGION DE L'OUESTEN PROCEDURE D'URGENCE**

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , COMMUNE DE
PETE BANDJOUN
IMPUTATION
FEICOM 2023

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de PETE-BANDJOUN, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de PETE-BANDJOUN, un avis d'appel d'offres qui a pour objet le contrôle des travaux complémentaires de construction de la Cité Municipale de la Commune de PETE-BANDJOUN. Pour de plus amples renseignements sur les « Services », veuillez consulter les Termes de Référence joints (Pièce 5).

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter comprennent :
Mission 1 Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Mission 2 ; Ordonnancement, pilotage et coordination des chantiers (OPC) ;
- Mission 3 : Assistance lors des opérations de réception (AOR).
Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les termes de références.

3. Coût Prévisionnel

coût prévisionnel des présents travaux est de Sept millions six cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (7 660 099) FCFA

4. Allotissement

Les prestations sont l'objet d'un lot unique,

5. Participation et origine

La participation au présent Dossier d'Appel d'Offres est ouverte aux entreprises nationales spécialisées dans le domaine de la construction et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

6. Financement

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres sont financés par le Budget du FEICOM/Commune de PETE-BANDJOUN Exercice 2023,

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à l'Hôtel de Ville de la Commune de PETE-BANDJOUN, auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) porte 215

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à l'Hôtel de Ville de la Commune de PETE-BANDJOUN auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) porte 215, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de Vingt Mille (20 000) FCFA payable à la Recette Municipale de la Commune de PETE-BANDJOUN.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et une (01) copie numérique (CD Rom ou clé USB), devra parvenir sous pli fermé à l'Hôtel de Ville de la Commune de PETE-BANDJOUN, auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) porte 215, au plus tard le **06/12/2023 à 11 heures**, heure locale, et devra porter la mention suivante :

Les documents constituant l'offre de soumission seront répartis en trois enveloppes distinctes cachetées contenant :

- Enveloppe A: Dossier administratif,
- Enveloppe B: Offre technique
- Enveloppe C: Offre financière.

Ces trois enveloppes seront elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure cachetée et scellée portant uniquement la mention ;

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 015/AONO/CPB/ CIPM/2023 DU 13/10/2023

POUR LE CONTROLE ET SUIVI DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE CONSTRUCTION DE LA CITE MUNICIPALE DE PETE BANDJOUN, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST DANS LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN
EN PROCEDURE D'URGENCE

Les offres parvenues, après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

10. Délai de Livraison

Le délai d'exécution des prestations est de Quatre (04) mois dont Trois (03) mois pour le contrôle des travaux et un (01) mois pour la rédaction du rapport final après la réception provisoire. Ces délais courent à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution des prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie et délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la somme figure dans l'article 12 du DAO d'un montant égal à **Cent cinquante-trois mille six cent quatorze (153 614) Francs CFA**. La validité de celle-ci sera de trente (30) jours, au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives (les requises dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Appel d'Offres

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps une heure après la date de dépôt des offres, soit le **06/11/2023 à 12 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de PETE-BANDJOUN qui se tiendra à la salle de réunion de la Commune de PETE-BANDJOUN.

- 1^{er} temps : ouverture des offres administratives et techniques .

- 2^{ème} temps : ouverture des offres financières des soumissionnaires au dossier administratif conforme et complet et ayant obtenu une note supérieure ou égale à 80/100 points soit 80% après analyse des offres techniques à une date ultérieure qui leur sera communiquée,

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à ces séances d'ouvertures ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires ;

- 1) Fausse déclaration ou pièces administratives falsifiées ;
- 2) Pièce administrative Non-conforme et non régularisée dans un délai de 48 heures après l'ouverture des plis pour la rendre conforme ;
- 3) Absence ou non-conformité du cautionnement provisoire ;
- 5) Omission d'un prix unitaire dans le bordereau des prix ;
- 6) Avoir fait l'objet de résiliation pour défaillance lors de l'exécution d'un projet financé par le FEICOM (voir Pièce n°13) ;
- 7) figurer sur la liste des entreprises interdites de soumissionner à la commande publique (voir pièce 14) ;
- 8) Note technique inférieure à 80%

12.2. Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

- Présentation générale de l'offre sur 05 points
- Qualification des experts affectés à l'opération sur 40 points ,
- Expérience du BET sur 26 points ;
- Moyens techniques et Matériels sur 08 points :
- Méthodologie proposée sur 13 points:
- Capacité financière sur 08 points.

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (Pièce n°3 du DAO).

NB : les rabais écrit au stylo à bille sont Irrecevable

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions Techniques et donc La note technico-financière a été évaluée la MIEUX-DISANTE.

c'est-à-dire l'offre a/ant obtenu la meilleure note technico-financière et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) porte 215 de la Commune de PETE-BANDJOUN, téléphone 691 80 5053/679 54 52 03

BANDJOUN le 13 Octobre 2023

Le MAIRE

MAPTUE FOTSO Nicky love

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/INS/ CIPM/2023 DU12/10/2023 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DES LICENCES DE LOGICIELS STATISTIQUES À L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la Convention INS-PAD pour le Renforcement des capacités des Ressource humaine du PAD intervenant dans la chaîne de production des statistiques au PAD, le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture du matériel informatique à l'INS.

2. Consistance des prestations

Rubrique	Quantité
SPSS (licence annuelle version la plus récente)	3
EVIIEWS (licence annuelle version la plus récente)	3
XLSTAT (licence annuelle version la plus récente)	5
Achat d'un vidéo projecteur	1
Acquisition des ordinateurs portables	3
Copieur multifonction en couleur, en réseau	1

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel du présent Appel d'Offres est fixé à **19 300 000** de francs CFA toutes taxes comprises.

4. Allotissement

Les prestations objet de la présente lettre commande se feront en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans les domaines informatiques installés sur le territoire camerounais.

6. Financement

La prestation objet du présent appel d'offres est financée par le budget de la convention INS-PAD.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'INS, Direction des Affaires Administratives et Financières (Sous-direction du Budget et de la Maintenance, service des marchés) de l'INS, sis au quartier du lac, route de l'imprimerie National, Tel. 222 23 86 09 porte 409.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Administratives et Financières (Sous-direction du Budget et de la Maintenance, service des marchés) de l'INS, sis au quartier du lac, route de l'imprimerie National, Tel. 222 23 86 09 porte 409. dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA, au « compte spécial CAS-ARMP, n° 355988 » ouvert dans les agences BICEC. La copie du reçu de versement sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Administratives et Financières (Sous-direction du Budget et de la Maintenance, service des marchés) de l'INS, sis au quartier du lac, route de l'imprimerie National, Tel. 222 23 86 09 porte 409 au plus tard le **09/11/2023 à 12h00** et devra porter mention :

« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/INS /CIPM/2023 du 12/10/2023 pour la fourniture du matériel informatique

et des licences de logiciels statistiques à l'INS,

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Délai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de trente (30) jours.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une institution financière agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du présent DAO d'un montant de **trois cent quatre-vingt mille (380 000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une institution financière agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu **09/11/2023 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'INS, dans la salle de réunion de l'Institut National de la Statistique (INS).

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à ces séances d'ouverture.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront sur les aspects suivants :

1. Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif dans un délai de 48h après l'ouverture des offres
2. Absence de la caution de soumission ;
3. Non-respect de certaines spécifications techniques, précisées dans le RPAO ;
4. Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
5. Moins de 08 OUI sur les 10 critères essentiels existant ;
6. Non possession d'un agrément de vendeur de matériels des télécommunications délivré par l'ART ;
7. Non possession d'un agrément de certification des équipements des communications électronique délivré par l'ART.

Critères essentiels

Les critères essentiels renseignent sur la qualification technique des candidats.

Les offres techniques seront évaluées de façon binaire et en fonction des critères essentiels ci-après :

I- La présentation générale de l'offre :

II- Les références du soumissionnaire

III- Délai de livraison ;

IV - Service après-vente (SAV)

Les détails des critères sont donnés dans la pièce n°3 du présent DAO.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Administratives et Financières (Sous-direction du Budget et de la Maintenance, service des marchés) de l'INS, sis au quartier du lac, route de l'imprimerie National, Tel. 222 23 86 09 porte 409.

YAOUNDE le 12 Octobre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

TEDOU Joseph

COMMUNE DE LOUM

COMMUNIQUÉ N°12/C/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 DU 19/09/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°01/AC/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 DU 22 AOUT 2023 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL ET DES FOURNITURES SCOLAIRES DANS LA COMMUNE DE LOUM, ARRONDISSEMENT DE LOUM, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL. EN PROCEDURE D'URGENCE,

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Loum, Autorité Contractante communique : L'entreprise ci-dessous, a été retenue comme adjudicataire relatif à l'Appel d'Offres suscité.

Intitulé du Projet	Adjudicataire	Montant TTC(FCFA)	Délais d'exécution
ACQUISITION DU MATERIEL ET DES FOURNITURES SCOLAIRES, DANS LA COMMUNE DE LOUM,ARRONDISSEMENT DE LOUM, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL	ENSERBAT SARL BP : 3037 DOUALA Tél : 694 431 270	5 740 813 (Cinq millions sept cent quarante-huit cent treize)	Quarante-cinq (45) jours

L'adjudicataire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué **au** plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Secrétariat Général de la Commune de Loum pour la mise au point du projet de Lettre-Commande correspondant.

Les Soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs Offres et le procès-verbal de la Commission sous quinzaine du présent communiqué. Passé ce délai, ces Offres seront détruites.

Le présent communiqué est établi pour servir et valoir ce que de droit.

LOUM le 19 Septembre 2023

Le MAIRE

KUATE WAMBO Guy Mesmin

COMMUNE DE PÉTÉ BANDJOUN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 014 /AONO/CPB/CIPIVI/
2023 DU 13/10/2023 POUR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE CONSTRUCTION DE LA CITE
MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE PETE BANDJOUN, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE
L'OUEST**

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , COMMUNE DE
PETE BANDJOUN
IMPUTATION
FEICOM 2023

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

**Le Maire de la Commune de Pete Bandjoun, Maître d'Ouvrage lance un Appel a Offres National Ouvert pour
LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE CONSTRUCTION DE LA CITE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE
PETE BANDJOUN en procédure d urgence**

2. Consistance des prestations

Les travaux objet de cette prestation tels que décrits par le Devis Quantitatif et Estimatif sont répartis à travers les postes ci-après

- ^ ELEVATION : maçonnerie d'escalier
- ^ MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE
- ^ CHARPENTE ET COUVERTURE
- > PLOMBERIE SANITAIRE ET VRD
- > PEINTURE ET VERNIS

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des présents travaux est de TTC 128 011 652 (Cent vingt-huit millions onze mille six cent cinquante-deux) Francs CFA

4. Allotissement

Les travaux seront effectués en un (01) lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Dossier d'Appel d'Offres est ouverte aux entreprises nationales spécialisées dans le domaine de la construction et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

6. Financement

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres sont financés par le budget du FEICOM/PETE-BANDJOUN Exercice 2023

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à l'Hôtel de Ville de la Commune de PETE-BANDJOUN, auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) porte 215.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à l'Hôtel de Ville de la Commune de PETE-BANDJOUN; auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) porte 215, dès publication du présent avis sur le site internet d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de 125 000 (Cent Vingt-cinq mille) Francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de PETE-BANDJOUN

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et une (01) copie numérique (CD Rom ou clé USB), devra parvenir sous pli fermé à l'Hôtel de Ville de la Commune de PETE-BANDJOUN, auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) porte 215, au plus tard le **06 NOV 2023 à 10 heures**, heure locale, et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 014 /AONO/CPB/CIPM/ 2023 DU 13/11/2023

POUR LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE CONSTRUCTION DE LA CITE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE PETE BANDJOUN, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST
SEANCE DE DEPOUILLEMENT

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le présent avis pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de Trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Ces délais courent à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie et délivrée par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal à **Deux millions cinq cent soixante mille deux cent trente-quatre (2 560 234) francs CFA**, d'une validité de trente (30) jours, au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres, qui se fera en un temps, aura lieu le **06/11/2023 à 11 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de PETE-BANDJOUN, dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de la Commune de PETE-BANDJOUN,

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée par écrit et munie de la connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

1. Dossier administratif incomplet et non régularisé dans un délai de quarante-huit (48) heures ;
2. Absente de caution de soumission ;
3. Absence d'attestation de non abanaon de Marché signée sur l'honneur ;
4. Fausse déclaration ou pièces falsifiées;
5. Note technique inférieure à 3U% ;
6. Absence ducertificat de visite de site signé sur l'honneur accompagné d'un rapport et des photos du site actuel ;
7. Figurer sur la liste des entreprises interdites de soumissionner à la commande publique (voir pièce 14) ;
8. Avoir fait l'objet de résiliation pour défaillance lors de l'exécution d'un projet financé par le FEICOM (voir Pièce, D3)
9. Absente de la capacité financière. Cière. 'Tm innnlant au moins égal à 50% du coût prévisionnel des travaux ;
10. OmissiL.n dans le bordereau des pux c un prix unitaire quantifié,

B. Critères essentiels :

1. Présentation générale de l'offre ;
2. Références ;
3. Personnel ;
4. Matériels ;
5. Plan de travail et méthodologie

Toute soumission n'ayant pas obtenu un pourcentage cumulé de 80% de « OUI » ne verra pas son offre financière examinée.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions Techniques et donc l'offre financière a été évaluée la MOIN-DISANTE.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés sur leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la mise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de PETE-BANDJOUN Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) porte 215 contacts : 691 80 56 53 ou au Service Technique Porte 008

BANDJOUN le 13 Octobre 2023

Le MAIRE

MAPTUE FOTSO Nicky love

COMMUNE DE NGAOUI

COMMUNIQUE N° 08/C/CNG/SG/CIPM/2023 DU 08 MAI 2023 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPELS D'OFFRES DES PROJETS FINANCES PAR LE BIP, EXERCICE 2023 DANS LA COMMUNE DE NGAOUI

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de NGAOUI, Autorité Contractante, communique :

Les Entreprises suivantes sont par décision municipal N° **08/DM/CNG/SG/CIPM/2023 du 08 Mai 2023**. Déclarée attributaire des lettres Commandes relatifs aux appels d'Offres Nationaux ouverts ci-dessous, pour les montants et délais ci-après :

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	DAOR N°13/P1-C1-A-ME- 01 DU 22 mars 2023	Travaux de construction de dix chambres à l'auberge municipale de Ngaoui	GROUPEMENT ETS YAYA SOUNOUSSI/ ETS EGETRA	48 499 999 FCFA	04 Mois
02	DAOR N°14/P1/C1-S-NG-003 DU 22 MARS 2023	Travaux de construction d'une centrale solaire dans la ville de Ngaoui	STE LUXE DECO SUARL	199 695 960 F CFA	04 Mois
03	AVIS N° 15/AONO /CNG/CIPM/2023 DU 22 MARS 2023	Travaux de construction des bancs publics sur le site touristique du mont Ngaoui	ETS ABOUTAHIR	15 000 000 FCFA	04 Mois
04	AVIS N° 16/AONO /CNG/CIPM/2023 DU 22 MARS 2023	Travaux de construction d'une ferme avicole à Ngaoui	ETS SIDDIKI ABOUBAKAR	30 000 000 FCFA	04 Mois

Les Directeurs desdites entreprises sont invités à se présenter à la Commune de NGAOUI dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription au projet des lettres commandes.

NGAOUI le 8 Mai 2023

Le MAIRE

ABDOURAMANOU LABI

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUÉ RADIO/PRESSE COMMUNIQUE N°1584/CPR/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO / 2023 DU 11 OCTOBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DES PRESTATIONS OBJET DU CONTRAT PASSE SELON LA METHODE DE SELECTION BASEE SUR LA QUALIFICATION DE CONSULTANTS ET SUIVANT LA DEMANDE DE PROPOSITION SIMPLIFIEE NO 3953/L/MINTP/SG/CPR-FC/CACPR-FC/2023 DU 11 MAI 2023 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA DEFINITION D'UN PLAN STRATEGIQUE DE COMMUNICATION SUR LA SECURITE ROUTIÈRE AU CAMEROUN. FINANCEMENT : ACCORD DE CRÉDIT IDA 8650 - CM / BIP EXERCICE 2023 ET SUIVANTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique : Conformément aux dispositions de la Sollicitation à Manifestation d'Intérêt n°081/SMI/MINTP/SG/CPR-FC/CACPR-FC/2022 du 16 août 2022, et de la Demande de Propositions simplifiée n°3953/L/MINTP/SG/CPR-FC/CACPR-FC/2023 du 11 mai 2023, relatives au recrutement d'un consultant en vue de la définition d'un plan stratégique de communication sur la sécurité routière au Cameroun, il est porté à l'attention du public que le Cabinet dont le nom suit est retenu pour l'exécution des prestations y définies :

Soumissionnaire retenu					
Prestation	Lieu d'exécution	Noms et Adresses du prestataire	Montant TTC (FCFA)		Délais d'exécution (mois)
			En chiffre	En lettre	
Définition d'un plan stratégique de communication sur la sécurité routière au Cameroun	Cameroun	INTER'ACTIV CONSULTING BP: 5809 Yaoundé Tél: (+237) 242 67 62 85/ 677 76 50 59 Email : contact@interactivconsulting.com	34 057 800	Trente quatre millions cinquante sept mille huit cent	Deux (02)

Soumissionnaires non retenus		
01	MEDIAPRO CAMEROON COOP-CA	Pas d'expérience spécifique dans le domaine de la sécurité routière
02	WORLD ADVERTISING BUSINESS	Pas suffisamment d'expérience générale encore moins d'expérience spécifique dans le domaine de la sécurité routière

Les entreprises attributaires sont invitées à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoints pour la souscription de leurs projets de marché.

Le soumissionnaire ayant postulé pour le Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'a pas été retenu peut passer sous quinzaine retirer son offre au secrétariat de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoints. Passé ce délai, son offre sera détruite.

YAOUNDE le 11 Octobre 2023

Le **MINISTRE**

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N°000405/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE NKOLMETET.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;

Vu la loi n°2022/017 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 novembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 00003095/AONOPU/MINAT/CIPM/2023 du 15 septembre 2023 pour la construction de trois (03) Sous-Préfectures en lots;

Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire CONCEPT ENGINEERING CAMEROON pour le lot 1 relatif à la construction de la Sous-Préfecture de NKOLMETET;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1er. Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise CONCEPT ENGINEERING CAMEROON ; BP : 5007 Mbengwi ; Tél: 675 10 47 68, le Marché relatif à la construction de la Sous-Préfecture de NKOLMETET, pour un montant de quatre-vingt-dix-huit millions six cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-deux (98 689 362) francs CFA, toute taxes comprises (TTC).

Article 2.-Les travaux de référence seront exécutés dans un délai de huit (08) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./ -

YAOUNDE le 13 Octobre 2023

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONR/FODECC/CSPM /2023 DU 04 SEPTEMBRE 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET D'UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

VU la Constitution du Cameroun ;
VU la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
VU la Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
VU la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
VU le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
VU le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;
VU le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
VU L'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°003/AONR/FODECC/CSPM /2023 du 04 septembre 2023 en vue du recrutement d'une entreprise pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de sécurité informatique et d'un plan de continuité d'activités au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) ;
Considérant la proposition d'attribution objet de la correspondance N°...../L/FODECC/CSPM/P/S/2023 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du FODECC en date du2023 ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les prestations, objet du Dossier d'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence sus visé sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuées à ETS SYDVA BP : 13 269 Yaoundé - Cameroun, Téléphone : : 6 99 90 17 68 pour un montant maximal TTC Francs CFA trente cinq millions neuf cent quatre vingt quatre mille huit cent quatre vingt (35 984 880) pour une période d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 10 Octobre 2023

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°006/AONO/CARPA/CIPM/2023 DU 16 OCTOBRE 2023 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE
ASSURANCE MALADIE AU CARPA FINANCEMENT : BUDGET CARPA EXERCICE 2024**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats Partenariat (CARPA), Maître d'Ouvrage, lance une consultation pour la souscription d'une police d'assurance maladie au CARPA.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation sont groupées en un lot unique : assurance maladie. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

le coût prévisionnel de **14 000 000 FCFA**.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du CARPA, Exercice 2024, dont l'imputation est : **Ligne : 670-400 « Assurances »** et le coût prévisionnel de **14 000 000 FCFA**.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de l'Unité Administrative et Financière du CARPA, au Quartier Bastos Bld de l'URSS, Tél. : (237) 243 80 11 16 ; BP : 33 745 Yaoundé, e-mail : info@ppp-cameroun.cm dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables auprès de l'unité administrative et financière du CARPA, au Quartier Bastos Bld de l'URSS, Tél. : (237) 243 80 11 16, BP : 33 745 Yaoundé, e-mail : info@ppp-cameroun.cm dès publication du présent avis., contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **quarante mille (40 000) FCFA** dans le compte d'affectation spécial pour la régulation des marchés publics ouvert auprès des agences BICEC, compte (n° 33598860001-94).

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tel, doit être déposée au CARPA, au plus tard **le 15 Novembre à 14 heures** et revêtue de la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/CARPA/CIPM/2023 DU 16 OCTOBRE 2023 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE ASSURANCE MALADIE AU CARPA
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

9. Delai de Livraison

La période de couverture est de douze (12) mois du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024** à minuit

10. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et d'un montant de **deux cent quatre-vingt mille (280 000) FCFA**.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **deux cent quatre-vingt mille (280 000) FCFA**, établie par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréés par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **15 Novembre 2023 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du CARPA dans la salle de réunion sise à Bastos.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100.

13. Critères d'évaluation

1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

N°	Libellé du critère	Oui	Non
1	Fausse déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives		
2	Absence d'une pièce administrative dans un délai de 48h après l'ouverture des offres		
3	Absence d'agrément d'exercice de la profession d'assureur		
4	Note technique inférieure à quatre-vingts (80) points sur cent (100)		
5	Présence d'informations financières dans l'offre technique		
6	Absence de la caution de soumission		

11.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères suivants :



Critères	Notation (Points)
Présentation générale de l'offre	5 pts
Références générales du soumissionnaire, Ancienneté	10 pts
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq (05) dernières années	10 pts
Description détaillée des garanties offertes	15 pts
Modalités de mise en jeu de la garantie	15 pts
Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022)	15 pts
Partenaires techniques à l'étranger dans la branche similaire en cours de validité	10 pts
Convention avec les formations sanitaires	5 pts
Qualité de service	15 pts
Total	100 pts

Le score minimum technique requis est de 80/100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront ouvertes.

1. Méthode de sélection de l'Assureur

La méthode de sélection du consultant est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPAO, à savoir que Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

Poids de l'offre technique (T) = 80%

Poids de l'offre financière (F) = 20%

La note globale (Ng) d'une offre est obtenue par pondération de la note technique (Nt) par le poids de l'offre technique (T) et de la note financière (Nf) par le poids de l'offre financière (F) selon la formule suivante : $Ng = (Nt \times T + Nf \times F)$.

L'offre ayant obtenu la note globale (Ng) la plus élevée est classée la « mieux disante ». Les autres offres seront classées suivant l'ordre décroissant des notes globales.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante : **Siège du CARPA à Yaoundé, Quartier Bastos, Bld de l'URSS, Tél. : (237) 243 80 11 16 , BP : 33 745 Yaoundé, e-mail : info@ppp-cameroun.cm.**

16- Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC aux numéros suivants : 658 26 26 82/ 651 64 91 94 ; numéro vert : 1517

YAOUNDE le 16 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DÉCISION N° 345/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE3/NJKOUO DU 11 OCTOBRE 2023, PORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS OBJET DU CONTRAT PASSÉ SELON LA MÉTHODE DE SÉLECTION BASÉE SUR LA QUALIFICATION DE CONSULTANTS ET SUIVANT LA DEMANDE DE PROPOSITION SIMPLIFIÉE NO3953/L/MINTP/SG/CPR-FC/CACPR-FC/2023 DU 11 MAI 2023 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA DÉFINITION D'UN PLAN STRATÉGIQUE DE COMMUNICATION SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU CAMEROUN.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;

Vu l'Accord de Prêt BIRD 8650-CM du 20 avril 2017 conclu entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque Mondiale ;

Vu la Loi de Finances N°2022/020 du 27/12/2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/461 du 07 août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement

Vu l'Arrêté N°0241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision N°0432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels;

Vu la Décision N°112/D/MINTP/CAB du 12 mai 2021 constatant la composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés de Projets à Financement Conjoint auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Circulaire N°004/MINFI/DGI/LRI/L du 20 février 2023 précisant les modalités d'application des dispositions fiscales de la Loi de Finances N°2022/020 du 27/12/2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Sollicitation à Manifestation d'Intérêt no081/SMI/MINTP/SG/CPR-FC/CACPR-FC/2022 du 16 août 2022 relative au recrutement d'un consultant en vue de la définition d'un plan stratégique de communication sur la sécurité routière au Cameroun ;

Vu le rapport d'évaluation des Manifestations d'intérêt ;

Vu la Demande de Propositions simplifiée n°3953/L/MINTP/SG/CPR-FC/CACPR-FC/2023 du 11/05/2023 relative au recrutement d'un consultant en vue de la définition d'un plan stratégique de communication sur la sécurité routière au Cameroun adressée au cabinet INTER'ACTIV CONSULTING retenu suivant la méthode de sélection basée sur la Qualification de Consultants ;

Vu la Proposition du Consultant retenu ;

Vu le Procès-Verbal de négociation conclu avec le cabinet INTER'ACTIV CONSULTING le 11 juillet 2023 ;

Vu le Procès-Verbal du 29 août 2023 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoint du MINTP, validant le projet de contrat avec le cabinet INTER'ACTIV CONSULTING.

DECIDE :

Article 1er : Le Cabinet dont le nom suit est retenu pour l'exécution des prestations relatives à la définition d'un plan stratégique de communication sur la sécurité routière au Cameroun :

Soumis sionnaire retenu					
Pres tation	Lieu d'exé cution	Noms et Adres ses du pres tataire	Montant HTVA (FCFA)		Délais d'exé cution (mois)
			En chiffre	En lettre	
Définition d'un plan straté gique de commu nication sur la sé curité routière au Cameroun	Came roun	INTER'ACTIV CONSULTING BP: 5809 Yaoundé Tél : (+237) 242 67 62 85/ 677 76 50 59 Email :contact@ interactivcon sulting.com	28 560 000	Vingt huit millions cinq cent soixante mille	Deux (02)
Soumis sionnaires non retenus					
01	MEDIAPRO CAMEROON COOP-CA		Pas d'expé rience spéci fique dans le domaine de la sécu rité routière		
02	WORLD ADVERTI SING BUSI NESS		Pas suffisam ment d'expé rience géné rale encore moins d'expé rience spécif ique dans le do maine de la sécurité routière		

Article 2 : Le représentant de Cabinet adjudicataire est invité à se présenter à la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint, pour la souscription de son projet de marché.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 11 Octobre 2023

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

COMMUNE DE LOUM**DÉCISION N°05/D/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUM Autorité Contractante**

1. Loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finance de la république du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
2. La loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
3. Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
4. Loi N°2019/024/ du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
5. Les textes régissant les corps de métiers
6. Le décret 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics
7. Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
8. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
9. Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
10. L'Arrêté N° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;
11. La circulaire N° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics,
12. La circulaire N° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics;
13. La circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
14. La Circulaire N°00001/RR/MINMAP/CAB du 25/04/2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
15. La Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 Portant instructions relative à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
16. Les normes en vigueur dans la République du Cameroun ;
17. Vu le procès-verbal de la session du 29 Mars 2023 de la Commission Interne des Marchés Publics de la Commune de Loum ; D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.
18. **18.** Considérant la Demande d'Appel d'Offre **N° 05/AONO/COMMUNE - LOUM/SG/CIPM/2023 du 10 février 2023 pour les travaux de construction d'une adduction en eau potable du village Nkanté dans la Commune de Loum, Arrondissement de Loum, Département du Moundou, Région du Littoral.**

-DECIDE?

Article 1" L'ETS KABIRO, BP 50 LOUM, Tél : 677 75 74 40 est déclaré Adjudicataire de la Lettre-Commande de l'Appel d'Offre N° 005/AONO/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2023 du 10 Février 2023 susvisée dont les caractéristiques se présentent comme suit

- Nature de la Lettre-Commande : **Travaux de construction d'une adduction en eau potable du village Nkanté dans la Commune de Loum, Arrondissement de Loum, Département du Moundou, Région du Littoral.**
- Montant de la Lettre-Commande TTC : **43 648 422 (Quarante-trois millions six cent quarante-huit mille quatre cent vingt-deux) francs CFA.**
- Délai d'exécution : **Cent vingt (120) jours calendaires**

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

LOUM le 19 Septembre 2023

Le MAIRE

KUATE WAMBO Guy Mesmin



UNIVERSITÉ DE DSCHANG

DECISION N°D18/05285/UDS/R/P-SIGAM/R-SIGAM PORTANT ATTRIBUTION

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Voir pièce jointe

DSCHANG le 10 Octobre 2023

Le RRECTEUR

TSAFACK NANFOSSO Roger

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/ AONO/CARPA /CIPM/
23 DU 16 OCTOBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES BUREAUX ET
DE LA RESIDENCE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE
PARTENARIAT.FINANCEMENT : BUDGET CARPA EXERCICE 2024.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Président du CARPA, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres en procédure d'urgence pour la fourniture des services de gardiennage des bureaux et de la résidence du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA).

2. Consistance des prestations

La mission du prestataire consiste à assurer la sécurité des personnes et des biens par des gardiens en nombre suffisant des bureaux et de la résidence du Président du CARPA de jour et de nuit, tous les jours de la semaine 24H/24. Le détail des prestations à réaliser figure dans les Termes de Référence (TDR) de la Mission

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **douze millions (12 000 000) FCFA TTC.**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres s'adresse aux sociétés de gardiennage de droit camerounais installées au Cameroun, et agréées selon la réglementation en vigueur et remplissant toutes les conditions prévues par celle-ci.

5. Financement

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le BUDGET DU CARPA exercice **2024**. Ligne 612-060 : Gardiennage.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de l'Unité Administrative et Financière du CARPA, au Quartier Bastos Bld de l'URSS, Tél. : (237) 243 80 11 16 ; BP : 33 745 Yaoundé, e-mail : info@ppp-cameroun.cm dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables auprès de l'unité administrative et financière du CARPA, au Quartier Bastos Bld de l'URSS, Tél. : (237) 243 80 11 16, BP : 33 745 Yaoundé, e-mail : info@ppp-cameroun.cm dès publication du présent avis., contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **trente mille (30 000) FCFA** dans le compte d'affectation spécial pour la régulation des marchés ouvert auprès des agences BICEC compte : (n° 33598860001-94).

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels doit être déposée au CARPA, au plus tard le **14 Novembre 2023 à 14 heures**, heure locale, et revêtue de la mention :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°05/AONO/CARPA/CIPM/2023 DU 16 OCTOBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES BUREAUX ET RESIDENCE DU PRESIDENT DU CARPA. A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** ».

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **douze (12) mois** du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024** à minuit

10. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et d'un montant de **deux cent quarante mille (240 000) FCFA**.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, ou la non-conformité d'une pièce 48 heures après l'ouverture des offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un (01) temps.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le 14 Novembre 2023 à 15 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du CARPA dans la salle de réunion du CARPA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier dûment mandaté

13. Critères d'évaluation

- Critères éliminatoires

Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des prix ;

Absence de la caution de soumission ;

Absence de l'agrément à l'exercice de la profession de gardiennage ;

Fausse déclaration, usage de faux, falsification des documents ;

Présence d'une information financière dans le dossier administratif et /ou technique ;

Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;

Note technique inférieure à 6 oui sur 7.

2- Critères essentiels

N°	Critères d'évaluation	OUI	NON
01	Présentation de l'offre		
02	Références générales de l'entreprise		
03	Expérience et qualification du personnel clé		
04	Effectif du personnel affilié à la CNPS		
05	Connaissance des sites et du TDR		

06	Moyens logistiques		
07	Méthodologie et organisation		

14. Mode de sélection du Prestataire de service

Le mode de sélection est celui fondé sur les critères fixés par le RPAO, à savoir que : L'offre ayant obtenue la note technique supérieure ou égale à **06 oui sur 07** et qui est la « moins-disante » après sera classée première.

14. Attribution

La lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté une offre technique satisfaisante et l'offre financière la **moins-disante**.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante :

Siège du CARPA à Yaoundé, Quartier Bastos, Bld de l'URSS, Tél. : (237) 243 80 11 16, BP : 33 745 Yaoundé, e-mail : info@ppp-cameroun.cm.

18.- Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC aux numéros suivants : 658 26 26 82/ 651 64 91 94 ; numéro vert : 1517

YAOUNDE le 16 Octobre 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N°000407/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE DARGALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;

Vu la loi n°2022/017 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 novembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 00003095/AONOPU/MINAT/CIPM/2023 du 15 septembre 2023 pour la construction de trois (03) Sous-Préfectures en lots;

Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire ETS AMAL pour le lot 2 relatif à la construction de la Sous-Préfecture de DARGALA ;

Considérant les nécessités de service,

D E C I D E

Article 1er. Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise ETS AMAL, Tél: 698 86 13 21//675 45 82 30, le Marché relatif à la construction de la Sous-Préfecture de DARGALA, pour un montant de quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent vingt-sept mille huit cent soixante-deux (98 927 862) francs CFA, toutes taxes comprises (TTC)

Article 2.-Les travaux de référence seront exécutés dans un délai de huit (08) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./ -

YAOUNDE le 13 Octobre 2023

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N°000403/D/MINAT/2023 DU 13 OCTOBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT DE LA PRÉFECTURE DE LA VINA À NGAOUNDÉRI.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;

Vu la loi n°2022/017 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 novembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 00003097/AONOPU/MINAT/CIPM/2023 du 15 septembre 2023 relatif à l'équipement d'une Préfecture et d'une résidence de Sous-Préfet en deux (02) lots;

Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire STE MOHIF SARL pour le lot 1 relatif à l'équipement de la Préfecture de la VINA à Ngaoundéré ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1er. Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise STE MOHIF SARL, BP : 134 Ngaoundéré, Tél: 699 84 71 27, la Lettre-Commande relative à l'équipement de la Préfecture de la VINA à Ngaoundéré, pour un montant de quarante millions (40 000 000) de francs CFA, toutes taxes comprises (TTC).

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de deux (02) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant la livraison des équipements objet de de cette fourniture.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 13 Octobre 2023

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

COMMUNE DE MANJO

DECISION MUNICIPALE N°011/D/C/MJO/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L' AVIS DE CONSULTATION N° 01/AC/CTD-MANJOISG/CIPM/2023 DU 16 AOUT 2023 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PÉDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUETS MINIMA DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MANJO, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MANJO, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANJO Autorité Contractante

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'État et autres entités publiques ;
 Vu La Loi 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
 Vu La Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
 Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics
 Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
 Vu le décret n° 2001./048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
 Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
 Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
 Vu la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics
 vu La Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2021 Portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
 Vu la lettre-circulaire N° 0000004/LC/MINFI du 10 Mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des CTD pour l'exercice 2022 ;
 vu L'arrêté n° 033 du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics ;
 Vu la Décision Municipale N° 36/2019/DM/CM.I0/SG du 10 Avril 2019 constatant la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la commune de Manjo ;
 Vu les normes en vigueur dans la République du Cameroun ;
 Considérant L' AVIS DE CONSULTATION N° 01/AC/CTD-MANJO/SG/CIPM/2023 du 16 Aout 2023 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PÉDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUETS MINIMA DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MANJO, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MANJO, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.
 Considérant le procès-verbal de proposition d'attribution de la CIPM de Manjo du 07 Septembre 2023 relatif à la proposition d'attribution

DECIDE

Article 1^{er} L'Entreprise ci-après est attributaire de la Lettre-commande relative à L'Avis de Consultation dont la référence, le montant d'attribution et le délai sont récapitulés dans le tableau ci-après

Références de l'Appel d'Offres	Entreprise Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
L'AVIS DE CONSULTATION N°01/AC/CTD/MANJO/CIPM/2023 DU 16 AOU 2023, POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMA DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MANJO, ARRONDISSEMENT DE MANJO, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.	ETS TIK CAM Tél. 679 70 97 77/657' 77 99 69	8 999 616 FCFA	30 Jours calendaires

Article 2 La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°29/23/DCO/SDCC/CIPM DU 12/10/2023 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE DISCONTACTEURS ET RELAIS

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la SODECOTON lance une Demande de cotation pour la **fourniture d'un lot de discontacteurs et relais**

2. Consistance des prestations

La présente cotation consiste en la fourniture d'un lot de discontacteurs et relais

3. Cout Prévisionnel

le montant prévisionnel toutes taxes comprises est de **45 000 000 FCFA**.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises ayant une parfaite connaissance en la matière. Les groupements d'entreprises devront disposer d'accord de groupement constaté par un acte notarié dûment enregistré et référé à la présente DCO.

6. Financement

Le financement de cette opération sera assuré par le budget SODECOTON de l'exercice 2023

7. Consultation du Dossier

Le Dossier de cotation peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, à la Délégation de la SODECOTON de Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Délégation de la SODECOTON de Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de cotation peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua B.P. 302 Tél. 222-27-10-80, à la Délégation de la SODECOTON de Yaoundé B.P. 304 Tél. 222-20-19-72 ou à la Délégation de la SODECOTON de Douala B.P. 1699 Tél. 233-42-46-03 contre versement en espèces d'une somme de **50 000 FCFA** non remboursable sur le compte **n°97568660001-28** ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de " **Compte Spécial CAS ARMP** ". Il s'agit des agences de : Yaoundé Agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, et Bertoua.

Le soumissionnaire devra s'y rendre muni d'une copie ou photocopie de l'avis de Demande de cotation.

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien le nom de l'entreprise, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de la consultation.

9. Remises des offres

Les soumissions seront établies en **six (06)** exemplaires dont **un (01)** original et **cinq (05)** copies et parviendront au plus **tard le 26/10/2023 à 15 heures**, au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua, sous enveloppe anonyme portant la mention :

DEMANDE DE COTATION N°29/DCO/SDCC/CIPM DU 12/10/2023 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE DISCONTACTEURS ET RELAIS

« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

10. Délai de Livraison

Les fournitures objet de la Demande de Cotation devront être livrées en position rendu Magasin Transit de la SODECOTON à Garoua II dans un délai de **60 jours**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Les soumissions seront établies en **six (06)** exemplaires dont **un (01)** original et **cinq (05)** copies et parviendront au plus **tard le 26/10/2023 à 15 heures**, au Secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON à Garoua, sous enveloppe anonyme portant la mention :

DEMANDE DE COTATION N°29/DCO/SDCC/CIPM DU 12/10/2023 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE DISCONTACTEURS ET RELAIS

« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

13. Ouverture des Plis

Les offres seront dépouillées **le 26/10/2023 à partir de 16 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans sa salle de réunion à la Direction Générale de la SODECOTON.

14. Critères d'évaluation

N/A

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la lettre-commande, au soumissionnaire dont l'offre est conforme aux clauses du dossier de Demande de cotation et qui est évaluée la moins-disante.

16. Durée Validité des Offres

Il est précisé aux soumissionnaires qu'ils resteront engagés par leurs offres pendant une durée de soixante (60) jours à compter de la date de remise des soumissions.

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de la Direction Générale de la SODECOTON Tél. 222 27 10 80, Email : sodecoton@sodecoton.cm, à la Délégation SODECOTON de Yaoundé B.P. 304, Tél/Fax. 222 20 19 72 ou à la Délégation SODECOTON de Douala B.P. 1699, Tél. et Fax. 233 42 46 03.

GAROUA le 12 Octobre 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MOURRAIN Henri Pierre

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

DECISION N° 000459/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU 22/08/2023 RELATIVE AU RECOURS DE LA SOCIÉTÉ ELGO SARL INTRODUIT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES N° 001/AONO/C-SANGMELIMA/CIPM-PCCM/2023 DU 28 FÉVRIER 2023 POUR LA CONSTRUCTION DE VINGT-QUATRE (24) LOGEMENTS DE TYPE T2 ET T3 DANS LA COMMUNE DE SANGMÉLIMA ; DÉPARTEMENT DU DJA ET LOBO ; RÉGION DU SUD

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'AUTORITE CHARGÉE DES MARCHES PUBLICS

VOIR PDF

YAOUNDE le 22 Aout 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

TALBA MALLA IBRAHIM

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

Civilité : Mme Mr

ou

Nom :

Point Focal

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !